

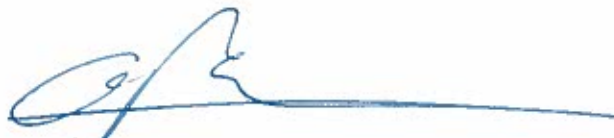
PLAN D'URBANISME

Municipalité de
Saint-Michel-des-Saints



René Girard
URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Copie certifiée conforme, donnée à
St-Michel-des-Saints, ce 30 ième jour
de septembre 1991.



Alain Bellerose, Adm. A.
Secrétaire-trésorier
Directeur-administratif

PLAN D'URBANISME

Municipalité de
Saint-Michel-des-Saints

Élaboré par

**RENÉ GIRARD, URBANISME
ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Pour la municipalité de
Saint-Michel-des-Saints



RENÉ GIRARD
URBANISTE
PERMIS #462

24 mai 1991

RÉALISATION EN COLLABORATION

Le Conseil municipal

Jean-Louis Bellerose, maire
Ernest Baribeau, conseiller
Luc Charette, conseiller
Jean Dubé, conseiller
Paul Ducharme, conseiller
Raymond Lasalle, conseiller
Aldée Richard, conseiller

Le Comité consultatif d'urbanisme

Paul Ducharme, président
Pierre Rocheville, vice-président
Louis-Georges Bolduc
André Beauséjour

Les officiers municipaux

Alain Bellerose, secrétaire-trésorier
Raynald Coutu, inspecteur municipal
Claude Benoît, agent de bureau

L'équipe technique

René Girard
Urbaniste, C.P.U.Q.

Chargé de projet

Suzanne Dagenais
Urbaniste, C.P.U.Q.

Coordination technique
et conception

Frédéric Deslongchamps
B. Urbanisme

Conception et assistance

Sylvain Morache
Géographe

Étude du milieu naturel et
cartographie

Danielle McCarthy
C.E.C.

Secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1 ^{ère} PARTIE - LA PROBLÉMATIQUE D'AMÉNAGEMENT	
1. CONTEXTE D'INTERVENTION	3
1.1 POSITIONNEMENT LOCAL	3
1.2 CADRAGE RÉGIONAL	3
1.2.1 La M.R.C.	5
1.2.2 Le Gouvernement	7
2. INFLUENCE DE L'HISTOIRE	9
3. UNE PERSPECTIVE DÉMOGRAPHIQUE ENCOURAGEANTE	11
4. PAYSAGE MONTUEUX TRAVERSÉ DE VASTES VALLÉES	15
4.1 CARACTÉRISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL	15
4.2 QUALITÉ DU PAYSAGE	17
5. DEUX FONCTIONS MAJEURES: LES INDUSTRIES FORESTIÈRE ET RÉCRÉO-TOURISTIQUE	19
5.1 NOYAU VILLAGEOIS, SOUS-CENTRE RÉGIONAL	19
5.1.1 Le commerce	19
5.1.2 L'habitation	21

5.2	INDUSTRIE FORESTIÈRE EN EXPANSION	21
5.3	VILLÉGIATURE ET RÉCRÉO-TOURISME	22
5.4	LES ACTIVITÉS RURALES	26
6.	GESTION ET SERVICES MUNICIPAUX	28
6.1	SERVICES À LA PERSONNE	28
6.2	SERVICES À LA PROPRIÉTÉ	30
6.2.1	Le réseau routier	30
6.2.2	Les utilités publiques	31
7.	SOMMAIRE DES PRÉOCCUPATIONS	33
7.1	NOYAU VILLAGEOIS	33
7.2	INDUSTRIE FORESTIÈRE	33
7.3	VILLÉGIATURE ET RÉCRÉO-TOURISME	34
7.4	ACTIVITÉ RURALE	34
7.5	ENVIRONNEMENT NATUREL ET PAYSAGE	35
7.6	GESTION MUNICIPALE	35
 2^e PARTIE - L'OPTION D'AMÉNAGEMENT		
8.	GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT	38
9.	CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE	46

10. GRANDES AFFECTATIONS DU SOL	47
10.1 AFFECTATION VILLAGEOISE	47
10.2 AFFECTATION INDUSTRIELLE	50
10.3 AFFECTATION FORESTIÈRE	50
10.4 AFFECTATION RÉCRÉATIVE ET DE VILLÉGIATURE	51
10.5 AFFECTATION PAYSAGÈRE	51
10.6 AFFECTATION RURALE ET DE VILLÉGIATURE	52
10.7 AFFECTATION FAUNIQUE	52
11. PÉRIMÈTRE D'URBANISATION	53
11.1 PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES	53
11.2 DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION	53
12. UNE CONCILIATION DES ACTIVITÉS FORESTIÈRE ET RÉCRÉO-TOURISTIQUE	56
13. ZONES À PROTÉGER	59
14. GESTION DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES MUNICIPAUX	65
14.1 GESTION DES SERVICES À LA PERSONNE	65
14.2 GESTION DES SERVICES À LA PROPRIÉTÉ	66
15. STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE	68
CONCLUSION	72

BIBLIOGRAPHIE	73
---------------------	----

LISTE DES CARTES

Carte 1: Situation géographique	4
Carte 2: Grandes affectations du territoire - M.R.C. de Matawinie	6
Carte 3: Grandes affectations du sol	48
Carte 4: Périmètre d'urbanisation	54

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Structure par âge de la population de Saint-Michel-des-Saints ...	14
---	----

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Évolution démographique de Saint-Michel	12
Tableau 2: Évolution des constructions résidentielles depuis 1986	21
Tableau 3: Évolution des constructions de villégiature depuis 1986	23
Tableau 4: Grandes orientations d'aménagement	39
Tableau 5: Grille de compatibilité	49
Tableau 6: Zones d'intérêt particulier	60
Tableau 7: Capacité de support des lacs et rivières de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints	63
Tableau 8: Liste des interventions projetées	70

CARTES EN POCHETTE

Cartes I a et b: Grandes affectations du sol

Cartes II a et b: Éléments d'intérêt local

AVANT PROPOS

À la suite de l'adoption de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par le gouvernement du Québec en 1979, le monde municipal québécois doit se prévaloir d'outils pour planifier l'aménagement de son territoire.

Une première étape consistait en la création des municipalités régionales de comté (M.R.C.) dont le principal mandat est l'élaboration d'un schéma d'aménagement identifiant les lignes directrices de l'organisation des différentes particularités régionales du milieu. Le schéma d'aménagement de la M.R.C de Matawinie est entré en vigueur le 26 mai 1988.

Chaque municipalité, dont le territoire est inclus à l'intérieur des limites de la M.R.C. de Matawinie, est tenue d'adopter un plan d'urbanisme conforme aux orientations du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

INTRODUCTION

En mars 1990, le Conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints a décidé de s'engager dans le processus d'ajustement de ces instruments d'urbanisme afin de les rendre conformes à l'esprit du schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté (M.R.C.) de Matawinie.

→ Avant l'adoption du présent document, la municipalité possédait comme seul document d'urbanisme, une réglementation basée sur aucune planification acceptée officiellement. Le plan d'urbanisme vise à munir la municipalité d'une politique sur l'aménagement de son territoire.

Ce plan d'urbanisme comporte une première partie descriptive comprenant différentes préoccupations d'aménagement. Elle est largement inspirée de l'esquisse d'aménagement présentée aux membres du Conseil et du Comité d'urbanisme en juin dernier.

La problématique permet d'élaborer l'option d'aménagement, c'est-à-dire, les grandes orientations d'aménagement, le concept d'organisation spatiale, ainsi que les éléments de planification, selon le cadre établi par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U., art. 83, 84 et 94).

Le plan d'urbanisme vise à participer à la mise en oeuvre du schéma d'aménagement de la M.R.C. de Matawinie et dans ce sens, prétend atteindre le niveau de conformité recherché.¹

1

M.R.C. DE MATAWINIE, Schéma d'aménagement du territoire, Rawdon, mai 1988, 460 pages.

1^{ère} PARTIE - LA PROBLÉMATIQUE D'AMÉNAGEMENT

1. CONTEXTE D'INTERVENTION

La localisation du territoire municipal ainsi que l'ensemble des choix d'aménagement identifié au schéma d'aménagement constituent les prémisses quant à l'intervention possible en matière d'aménagement sur le territoire de Saint-Michel-des-Saints.

1.1 POSITIONNEMENT LOCAL

→ La municipalité sans désignation de Saint-Michel-des-Saints s'étend sur un territoire de 564 kilomètres carrés situé au coeur de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, elle-même incluse dans la région administrative de Lanaudière (06D).

→ Elle est ceinturée au nord par le territoire non-organisé de Baie-de-la-Bouteille, au nord-ouest par le territoire non-organisé Lac-Matawinie, à l'ouest par le territoire non-organisé de Saint-Guillaume-nord, au sud-ouest par le territoire non-organisé du Lac-Legendre et enfin au sud-est par la municipalité de paroisse de Saint-Zénon. Elle devient donc la dernière municipalité organisée de cette section du territoire québécois.

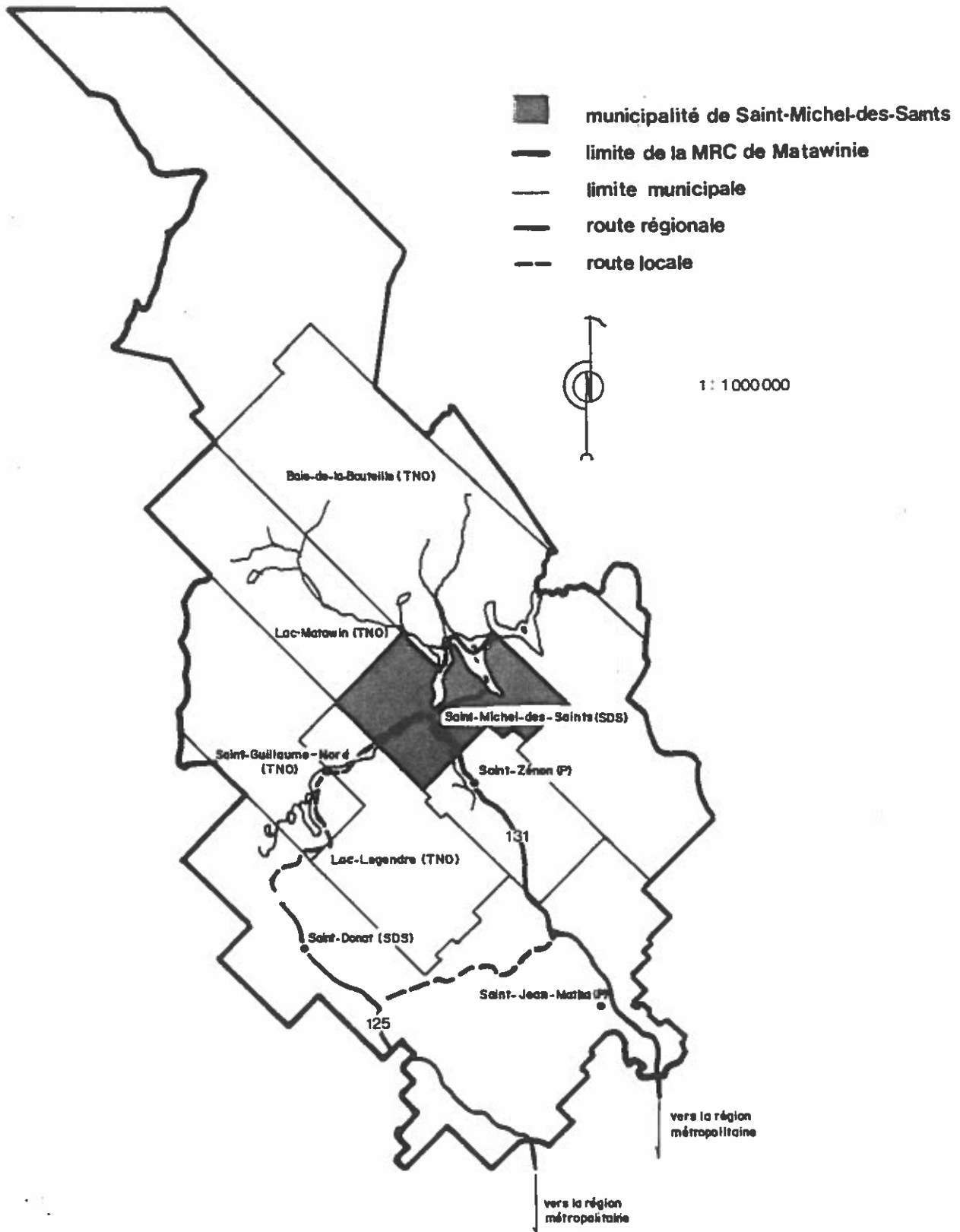
→ Ses principaux éléments structurants sont le réservoir Taureau, la rivière Mattawin et la route 131. La carte 1 présente la situation géographique de Saint-Michel-des-Saints.

1.2 CADRAGE RÉGIONAL

Compte tenu des potentiels régionaux et de l'orientation du développement des dernières années, le schéma d'aménagement de la M.R.C. de Matawinie favorise un aménagement du territoire convergent vers la mise en valeur du potentiel forestier, d'une part, et du potentiel récréo-touristique d'autre part. Cette grande ligne directrice motive sans aucun doute les orientations d'aménagement retenues par la M.R.C. et le Gouvernement.

carte 1-Situation géographique

Saint-Michel-des-Saints (SDS)



1.2.1 La M.R.C.

Dans le but de développer une structure régionale fonctionnelle et appropriée aux perspectives de développement, la M.R.C. s'oriente vers:

- une consolidation des acquis;
- une amélioration de l'accessibilité offerte par le réseau routier;
- l'assurance de services adéquats à la population;
- une consolidation du sentiment d'appartenance.

De plus, afin de gérer et exploiter de façon cohérente les ressources du territoire, celle-ci veut:

- promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources du territoire;
- assurer une saine gestion de l'environnement.

Aussi, les objectifs d'une hausse de l'efficacité et de la rentabilité des administrations publiques, locales et régionales pourront être atteints en:

- assurant une meilleure coordination de la mise en valeur du territoire;
- faisant la promotion de nouveaux modes de gestion d'équipements et de services municipaux.

Enfin, plus de 23 objectifs particuliers viennent préciser l'orientation déterminée au sein du Conseil des maires de la M.R.C. pour chacun des secteurs d'intervention.

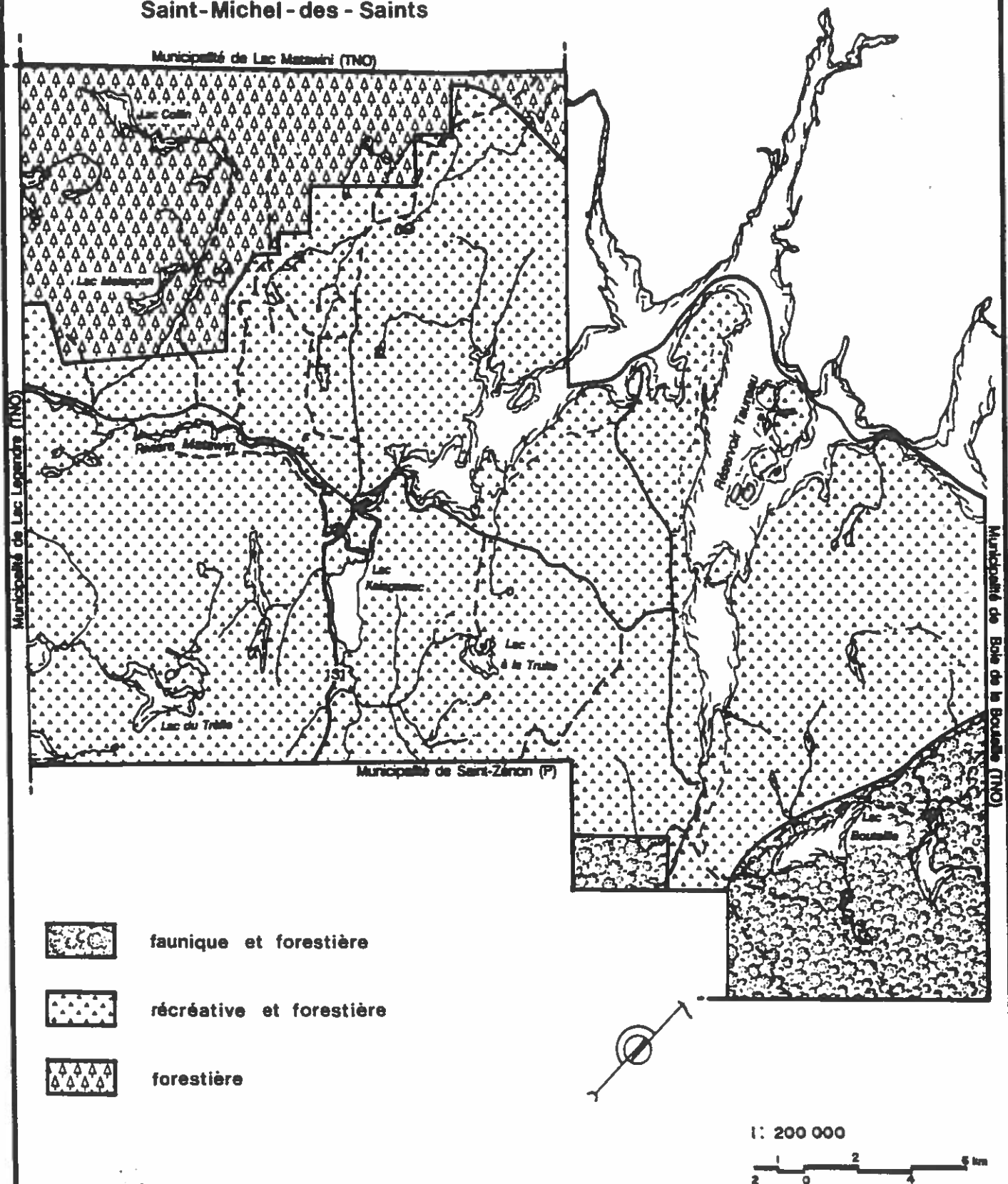
Le schéma d'aménagement identifie 3 grandes affectations pour Saint-Michel-des-Saints (carte 2). Une grande affectation cherche à dégager une vocation prioritaire à assigner à une partie de territoire. Voici les grandes affectations retenues:

- l'affectation forestière assignée à une faible partie du territoire de la municipalité et associée principalement au plateau laurentien dont le relief rend propice à l'exploitation forestière;¹
- l'affectation récréative couvrant la grande majorité de Saint-Michel-des-Saints et dont la présence est surtout motivée par le réservoir Taureau (un des plus grands plans entourant la région de Montréal et qui est mis en valeur depuis plusieurs années par le ministère de l'Énergie et des Ressources (M.E.R.) et la municipalité) et les nombreux lacs à proximité;

1

L'exploitation forestière est gérée par le ministère de l'Énergie et des Ressources (M.E.R.)

carte 2 - Grandes affectations du territoire - MRC de Matawinie Saint-Michel-des-Saints



- ■ l'affectation faunique attribuée à une faible partie du territoire et dont l'élément moteur est la réserve faunique Mastigouche.

Les principaux éléments d'intérêt régional intégrés au schéma d'aménagement sont:

- un périmètre d'urbanisation;
- les unités de paysage exceptionnelles dans le secteur du réservoir Taureau et du village s'élevant en périphérie de ces secteurs et le long des principales routes;
- les zones inondables principalement le long de la rivière Mattawin;
- les zones humides;
- les zones de mouvement de terrain près du lac Kaiagamac;
- le site faunique du lac Kaiagamac pour l'observation de la sauvagine;
- un site archéologique près du réservoir Taureau: la présence d'un artefact suggère l'occupation de ce territoire durant l'ère préhistorique.

Ces éléments sont illustrés sur les cartes d'inventaires régionaux réalisés par la M.R.C.

1.2.2 Le Gouvernement

Plus d'une quinzaine des ministères et organismes para-gouvernementaux se sont dotés d'objectifs bien précis pour l'aménagement du territoire de la M.R.C. de Matawinie.

Relativement à la mise en valeur du potentiel forestier, ces objectifs convergent vers une «amélioration de la voirie forestière afin d'augmenter l'accessibilité aux massifs forestiers»¹ et «une augmentation de la productivité en sauvegardant la capacité de régénération, en améliorant les peuplements naturels et en effectuant du reboisement.»²

1 M.R.C. DE MATAWINIE, Proposition d'aménagement du territoire, Juin 1986, 351 pages.

2 IBID, Croquis des installations septiques du lac à la Truite, 1978.

La mise en valeur du potentiel récréatif sera assurée, pour sa part, par le développement des aménagements et équipements récréatifs du secteur de la Pimbina dans le parc du Mont-Tremblant et l'amélioration de l'accessibilité à la ressource faunique ainsi que la protection des habitats du même genre.

2 INFLUENCE DE L'HISTOIRE

L'aménagement du territoire traite du présent pour améliorer le futur. Toutefois, la meilleure façon de comprendre la situation actuelle consiste à saisir l'influence des actions passées.

C'est dans un esprit de propagande efficace de colonisation au nord de Saint-Jérôme par Monseigneur Antoine Labelle que l'aventure devant mener à la création de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints débuta. En effet, dans une même ligne de pensées, l'abbé Théophile Provost, curé de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, encourage l'exploration des Laurentides (surtout la partie située au nord de Joliette) dans le but de trouver des territoires propres à la colonisation, c'est-à-dire certains espaces fournissant des ressources exploitables tels des sols fertiles, des forêts pour les matériaux de construction ainsi que des cours d'eau aptes à fournir la ressource énergétique et des voies de communication.

Afin d'atteindre ses buts, ce dernier confie la tâche d'exploration au curé Léandre Brassard et à 2 autres membres du clergé qui découvriront le site de la future municipalité en descendant la rivière Mattawin. Quelques jours plus tard, les curés de Saint-Paul et Saint-Roch se rendent à Québec où ils obtiennent des arpentages sur la rivière Mattawin. Le 10 décembre 1862, le curé de Saint-Paul marquait une place d'église à Mattawin, vis-à-vis le mont Roberval («ce site ne servit jamais de site de chapelle ou d'église»¹). Le 11 décembre 1862 arrivaient les premiers colons, monsieur David Saint-Antoine et sa famille. Enfin, la municipalité de Saint-Michel-des-Saints était légalement constitué le 1^{er} janvier 1885.

En plus du moment de sa constitution, certaines dates importantes marqueront l'histoire de Saint-Michel-des-Saints jusqu'à ce jour, elles sont:

- 1886: annexion de la paroisse de Saint-Zénon à celle de Saint-Michel-des-Saints qui allait durer jusqu'en 1896;
- 6 mai 1979: l'une des dates les plus importantes de l'histoire de Saint-Michel-des-Saints, celle de la fusion de Saint-Ignace-du-lac (dont le village avait disparu en avril 1931 avec la création du réservoir Taureau) à celle-ci.

1

COMITÉ DES ANCIENS DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS, Centenaire 1863 à 1963, Saint-Michel-des-Saints, 1963.

Un extrait du schéma d'aménagement de la M.R.C. résume bien les étapes de développement du territoire. Les lignes qui suivent s'expliquent d'elles-mêmes.

«La région a toujours été associée (jusqu'à récemment) à l'exploitation des ressources naturelles. La ressource forestière au 19^e siècle était riche et abondante mais les déplacements des terres de coupe vers le nord se faisait de façon très progressive. L'avènement de l'ère industrielle entraîna une accélération des travaux forestiers mais aussi un découragement des agriculteurs dû au climat non-favorable, au morcellement des terres et à la rareté des bons sols. La période moderne, enfin, sera marquée par le développement des infrastructures régionales de transport et de communication, l'avènement de l'industrie récréo-touristique (grâce principalement à l'automobile), particulièrement la villégiature et l'urbanisation prononcée de Saint-Michel-des-Saints».¹

Les éléments soulevés dans cette citation sont les fondements de l'aménagement du territoire actuel et les forces d'une planification dans le futur.

1

M.R.C. DE MATAWINIE, Schéma d'aménagement, Mai 1988, 460 pages.

3. UNE PERSPECTIVE DÉMOGRAPHIQUE ENCOURAGEANTE

La chute démographique qu'a connu la municipalité de Saint-Michel-des-Saints semble bel et bien terminée. En effet, l'analyse des statistiques socio-économiques cumulées par le gouvernement fédéral permet de cerner 2 périodes différentes en ce qui a trait à la population de Saint-Michel-des-Saints.

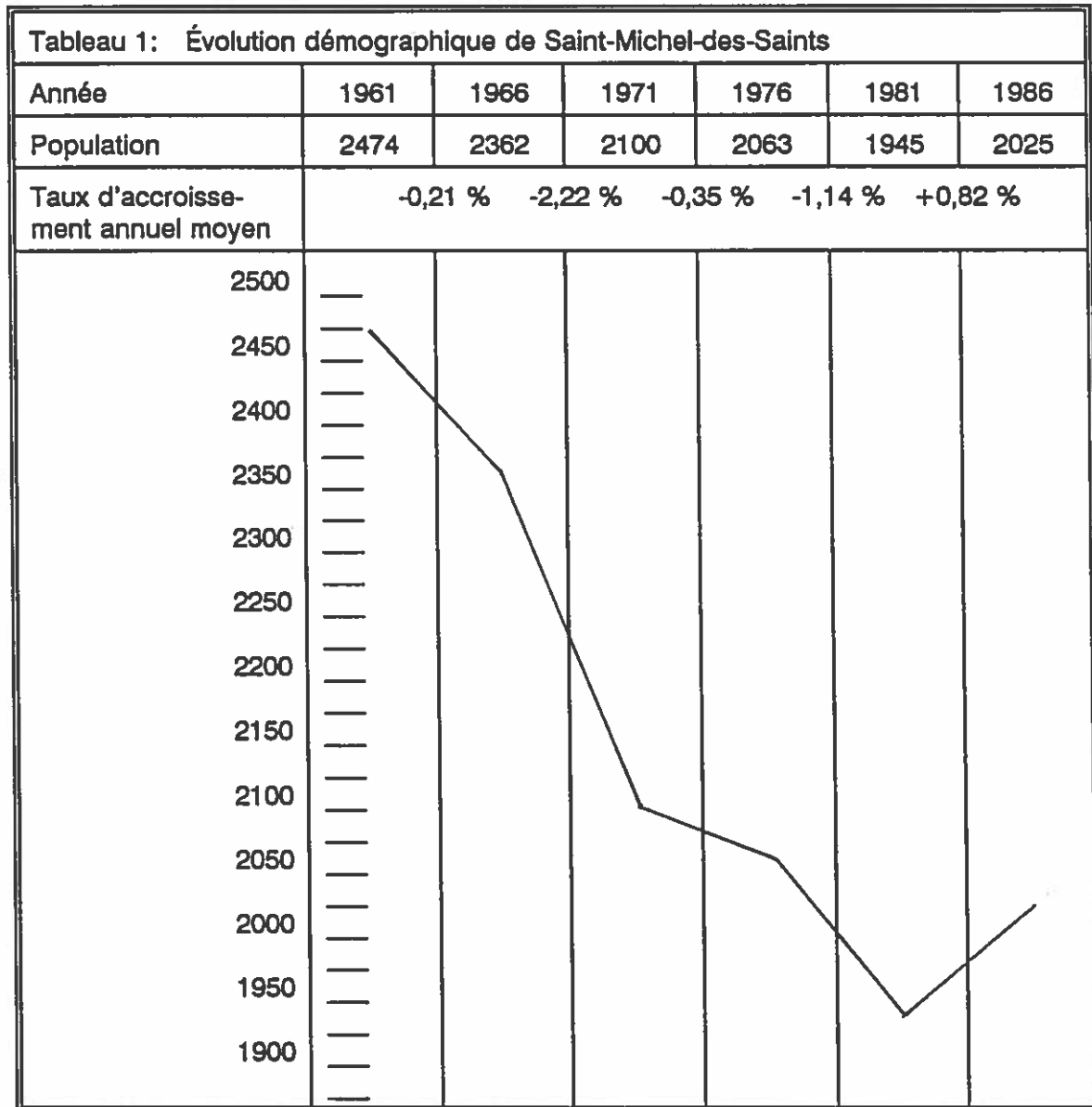
D'une part, les années '60 et '70 sont marquées par une baisse constante de cette dernière (tableau 1). C'est la période s'échelonnant entre 1966 et 1981 qui enregistra le taux de décroissance démographique le plus élevé. Un fait surprenant retient l'attention pour cette première période, c'est-à-dire la baisse démographique entre 1976 et 1981, malgré l'annexion de Saint-Ignace-du-lac à Saint-Michel-des-Saints. Bref, la fusion de 2 populations ne semble pas avoir ralentie la diminution constante perçue durant ces 20 années.

D'autre part, le début des années '80 représente un changement tendantiel important au niveau de la population de Saint-Michel-des-Saints. Statistique Canada recensait pour la municipalité en 1986, une population de 2 025 personnes, ce qui correspondait à une hausse de 4,11 pour-cent par rapport à 1981. Bien qu'aucun recensement fédéral n'ait été fait depuis ce temps (le prochain devrait avoir lieu en 1991), le répertoire des municipalités du Québec de 1989 présente une population stable pour la municipalité, sans toutefois confirmer la tendance préalablement perçue.

La population Saint-Michelloise occupait en 1989, le sixième rang en importance dans la M.R.C. de Matawinie, malgré une très faible variation depuis 1986. Néanmoins, les projections démographiques des 10 prochaines années sont très encourageantes pour Saint-Michel-des-Saints. La M.R.C. Matawinie devrait connaître une hausse d'environ 14 pour-cent de sa population d'ici le recensement de l'an 2001¹ et une part de l'augmentation devrait nécessairement être associée à cette municipalité.

1

Ces projections sont élaborées dans le livre: Perspectives démographiques infrarégionales.



Source: Statistique Canada

L'analyse démographique ne concerne que la population résidente, permanente de Saint-Michel-des-Saints. On ne peut cependant laisser pour compte la population de villégiateurs qui est nettement supérieure à cette dernière, ce qui entraîne un certain nombre d'impacts socio-économiques indéniables. Selon le schéma d'aménagement, la population de villégiateurs à Saint-Michel-des-Saints atteignait, en 1986, 2 808 personnes et représentait du même coup un ratio de 1,4 villégiateur

pour 1 résident (ce ratio est moins élevé que celui de 3 villégiateurs pour 1 résident à travers la M.R.C.).

L'examen de l'évolution de la structure d'âge de la population Saint-Michelloise entre 1981 et 1986 ne laisse aucun doute quant à l'apparition d'un processus de vieillissement démographique (figure 1). En plus d'assister à l'immigration massive de personnes retraitées et d'une population de 40 ans et plus projetant une retraite anticipée, les constats suivants viennent confirmer l'hypothèse ci-haut mentionnée:

- la classe démographique des 15-24 ans a subi une baisse remarquable entre 1981 et 1986 (environ 8 %);
- le poids de la population âgée de 55 ans et plus devient de plus en plus important (22,96 % en 1986 comparativement à 19,02 % en 1981).

Malgré tout, cette situation n'est pas spécifique à Saint-Michel-des-Saints puisque la M.R.C. de Matawinie de même que la province de Québec connaissent elles aussi un vieillissement de leur population.

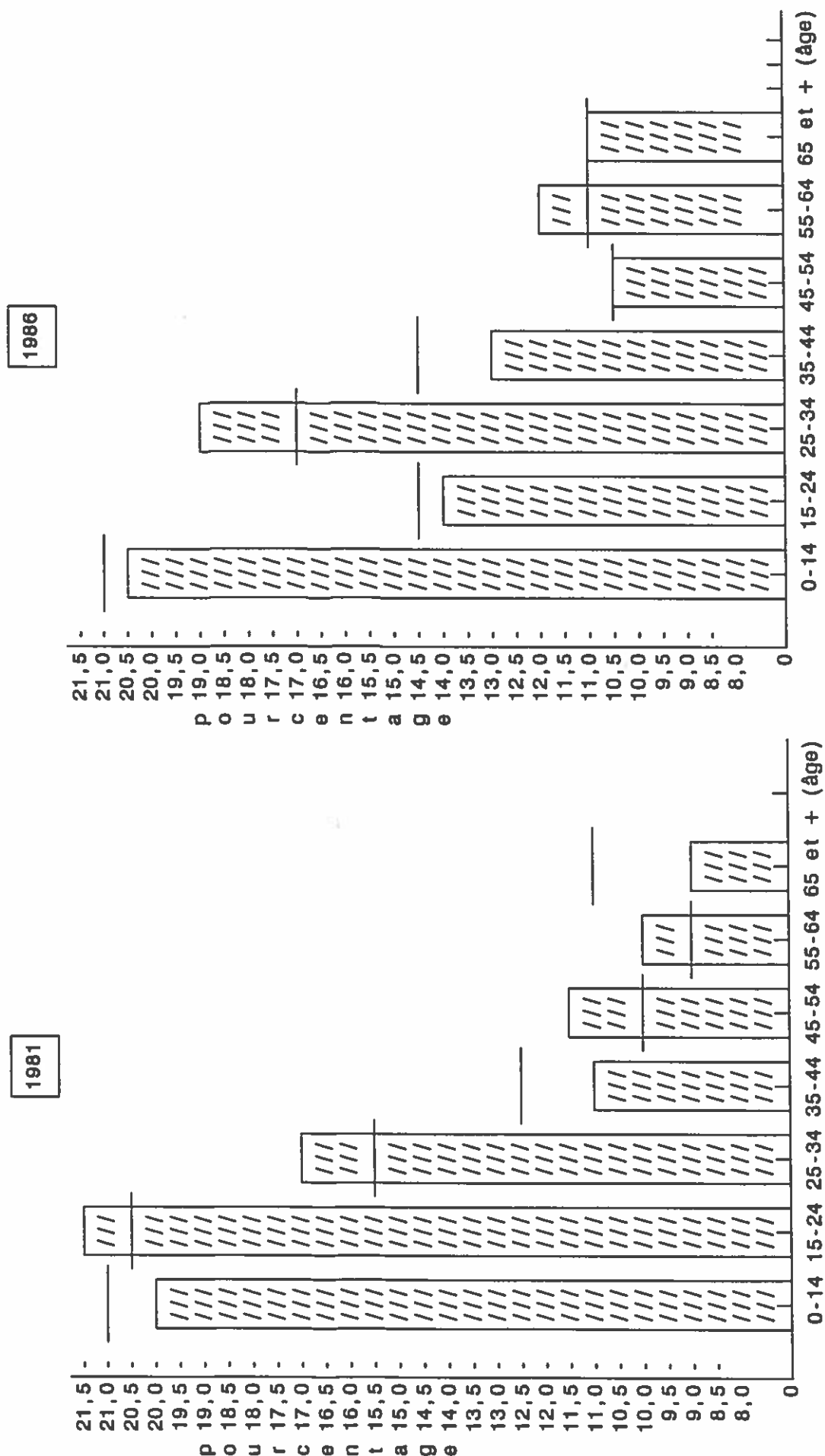
D'une façon générale dans la M.R.C. de Matawinie, et plus spécifiquement à Saint-Michel-des-Saints, la population active n'est pas hautement spécialisée. Cela s'explique par «la nature des activités économiques régionales»¹ qui n'exigent pas une scolarité très poussée. De plus, les personnes désirant poursuivre des études post-secondaires doivent nécessairement sortir de la M.R.C., ce qui est contraignant au degré de spécialisation d'une population.

L'examen des différents secteurs de division d'industries permet d'identifier 4 secteurs d'activités se détachant des autres, soit l'industrie des services, l'industrie manufacturière, l'industrie primaire et celle du commerce. De ce groupe, 2 d'entre elles (primaire et manufacturière) connaissent une diminution pour la période s'échelonnant entre 1981 et 1986, les autres subissant pour leur part une augmentation.

1

M.R.C. DE MATAWINIE, Schéma d'aménagement, Mai 1988, 460 pages.

Figure 1: Structure par Âge de la population de Saint-Michel-des-Saints (%)



4. PAYSAGE MONTUEUX TRAVERSÉ DE VASTES VALLÉES

Les caractéristiques du milieu naturel se divisent en 2 aspects soit, les préoccupations liées aux composantes de l'environnement et celles relatives à la qualité du paysage.

4.1 CARACTÉRISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL

Partagé entre le plateau laurentien et les Laurentides, le vaste territoire de Saint-Michel-des-Saints s'étend sur 563,72 kilomètres carrés.

Un cours d'eau important, la rivière Mattawin, draine toute la moitié sud-ouest du territoire municipal. Ensuite, elle aboutit à quelques centaines de mètres au nord-est du village de Saint-Michel-des-Saints dans un immense plan d'eau, le réservoir Taureau.

Ce dernier s'étend sur près de 140 kilomètres carrés au nord de la municipalité et représente un attrait indéniable. De plus, plusieurs autres cours d'eau (rivières Sauvage, rivière des Aulnaies et le ruisseau Collin), ainsi que de nombreux lacs (Kaiagamac, à la Truite, de la Bouteille, du Trèfle, Mélançon, Collin, etc.) ne font qu'accentuer la richesse du milieu naturel de Saint-Michel-des-Saints. Selon les études réalisées à ce sujet, les rives des lacs ont souvent été perturbées par une utilisation inconsidérée étant donné les développements à une époque où l'on connaissait moins les effets négatifs engendrés. Le seuil de tolérance des lacs sera étudié attentivement dans les étapes de planification ultérieures.

Du point de vue physiographique, on retrouve sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, 2 sous-régions, celles des Hautes terres de la Manouane et des Hautes Laurentides. La première habite l'ouest et le nord de la municipalité et se subdivise en 2 districts physiographiques distincts. La partie de la dépression Manouane-Mattawin où l'on retrouve la vallée de la Mattawin, le réservoir Taureau et leurs vallées secondaires présentent une topographie plane à légèrement vallonnée. L'altitude moyenne est de 370 mètres et le point le plus bas est enregistré au niveau du réservoir Taureau avec 358 mètres. Les principales surfaces meubles identifiées dans ces secteurs sont les sables fins à moyens. On y rencontre aussi le till par endroit ainsi que des dépôts organiques le long de la rivière des Aulnaies et dans le secteur du village. Le plateau vallonneux localisé à l'ouest de la dépression fait partie des terres de la haute Matawinie. Il présente une

topographie ondulée à légèrement collineuse où l'altitude moyenne gravite autour de 450 mètres. Le relief possède une déclinaison graduelle de l'ouest vers l'est passant de 590 mètres à 410 mètres. Les sommets sont aplanis, de forme circulaire et les versants présentent peu de fortes pentes. Le till représente la principale surface meuble dans ce secteur.

Les hautes Laurentides présentent 3 districts physiographiques distincts. Le plateau montueux et les 2 massifs distincts. Ils font partie du plateau de la Mastigouche.

Le plateau montueux s'installe de part et d'autre de la baie Ignace. Il présente une topographie vallonnée à montagneuse aux sommets arrondis et où les versants escarpés sont fréquents. Les hauts sommets atteignent respectivement 570 mètres et 550 mètres au nord des lacs à la Truite et de la Bouteille et l'altitude moyenne se situe autour de 450 mètres. Les 2 massifs présentent une topographie montagneuse où l'altitude moyenne se maintient autour de 490 mètres. Le massif situé au sud-ouest du lac Kaiagamac est le plus élevé avec ses 620 mètres d'altitude. Les sommets y sont arrondis et de forme circulaire. Le massif situé à l'est du lac de la Bouteille s'étend jusqu'à 600 mètres d'altitude et les sommets arrondis sont de forme plutôt allongée.

D'une façon générale, les versants escarpés sont très fréquents sur les 2 massifs montagneux. De plus, les principales dépressions retrouvées au niveau des plateaux et des massifs sont les cuvettes de lacs et les vallées étroites et encaissées. La surface meuble la plus répandue sur ces reliefs est le till. Ce dépôt sablo-graveleux et caillouteux est très pierreux et présente de nombreux boulders. Son drainage est bon et sa capacité de support s'avère forte. Il est aussi possible de rencontrer, au niveau des dépressions, des dépôts de sable et matières organiques d'épaisseur variable. Le premier présente un drainage excessif et une bonne capacité de support alors que le second présente un très mauvais drainage et une faible capacité de support.

Le schéma d'aménagement de la M.R.C. identifie d'importantes zones inondables dans le secteur du village au niveau du lit majeur de la rivière Mattawin ainsi que de nombreux milieux humides. Ces derniers jouent un rôle très important au niveau environnemental en absorbant les surplus d'eau, participant à la reproduction de toute une flore tant aquatique qu'arbustive et fournissent un milieu de vie pour les oiseaux, les rongeurs, etc. On retrouve aussi des zones d'érosion et de mouvement de masse au niveau des berges du lac Taureau et de la rivière Mattawin.

Les variations annuelles du niveau d'eau (marnage) sont dues aux fonctions que doit assumer le barrage du réservoir Taureau (flottage de bois, réserve d'eau pour la centrale hydro-électrique de Grand-mères, Shawinigan 2 et 3 et La Gabelle ainsi que pour la vidange du réservoir). Ces 3 opérations font que le niveau d'eau varie annuellement de 345 mètres environ pour le début de mois de mars à la vidange du réservoir pour ensuite revenir vers le début du mois de juin au niveau maximum de 358 mètres.

Cette variation du marnage pourrait en partie être responsable de l'érosion, l'inondation ou de mouvement de masse qui affectent les berges du réservoir Taureau. Cependant, aucune étude n'a vraiment été élaborée afin de dévoiler les causes réelles de ces problèmes.

Au sujet de la faune, la M.R.C. de Matawinie identifie des sites fauniques pour la sauvagine au niveau des milieux humides situés en amont et en aval du lac Kaigamac. Bien qu'aucun autre site faunique ne soit identifié, la présence de nombreuses ZEC, de pourvoiries et de nombreux lacs sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints indique une faune riche et variée.

Notons de plus que les zones inondables ainsi que les milieux humides tout comme les versants de montagnes à pente forte et les sites où l'occurrence du roc est peu profonde constituent des contraintes pour l'établissement humain à considérer. La localisation du village dans une zone humide inondable, par exemple, représente un élément problématique indéniable.

4.2 QUALITÉ DU PAYSAGE

La qualité du paysage concerne autant l'environnement naturel que bâti visible et ressenti par l'observateur.

L'élément le plus marquant concernant le paysage est sans aucun doute la présence du réservoir Taureau et la vallée alluviale de la rivière Mattawin. Alliés aux collines et montagnes qui les entourent ces éléments permettent des «développements panoramiques» élevés et exceptionnels (unité de paysage) identifiés au schéma d'aménagement du territoire de la M.R.C. Le mont Trinité offre des points de vue fort intéressants.

Le couvert forestier participe grandement à faire d'un site un milieu intégré. Les peuplements feuillus sont les plus répandus sur le territoire de Saint-Michel-des-Saints. La bétulaie blanche à résineux et l'érablière à bouleaux jaune sont les

essences les plus importantes. De plus, la M.R.C. de Matawinie identifie 3 pépinières localisées de part et d'autre de la baie Ignace.

Certains endroits demeurent plus fragiles devant un déboisement excessif, il est question de l'encadrement des lacs et cours d'eau ainsi que des corridors touristiques (route 131 et chemin des Cyprès). Ces axes routiers acheminent les populations vers les milieux récréo-touristiques.

L'exploitation forestière abusive, la présence de gravières non aménagées ou abandonnées, les cimetières d'autos et l'affichage hétéroclite figurent malheureusement en bordure de ces routes.

5. DEUX FONCTIONS MAJEURES: LES INDUSTRIES FORESTIÈRE ET RÉCRÉO-TOURISTIQUE

Le territoire municipal de Saint-Michel-des-Saints se caractérise par la présence d'un noyau villageois avec ses activités commerciale, administrative, résidentielle, industrielle et communautaire, par la villégiature et les activités récréatives ainsi que par certains usages ruraux.

Les possibilités d'un contrôle de l'utilisation du sol demeurent limitées compte tenu d'un nombre accru de terres publiques sur le territoire. Celles-ci occupent 70 % de la superficie municipale. Quoiqu'elles contrôlent l'implantation des bâtiments, les instances municipales ne contrôlent pas la gestion des ressources naturelles dans ces espaces.

5.1 NOYAU VILLAGEOIS, SOUS-CENTRE RÉGIONAL

→ Le village de Saint-Michel-des-Saints, situé à un peu moins de 170 kilomètres de Montréal et à environ 80 kilomètres de Joliette, possède une aire urbanisée d'environ 0,7 kilomètres carrés et constitue un sous-centre régional. Installé dans une large vallée alluviale, à proximité du réservoir Taureau, plus précisément de la Baie Dominique, il est bordé par la rivière Matawinie et traversé par la route 131 qui s'y termine en prenant le nom de rue Brassard.

→ De façon générale, l'agglomération est bien structurée et l'équilibre économique (principalement dû au secteur tertiaire) qui la caractérise est remarquable. De plus, le noyau villageois présente un certain potentiel de densité.

Malgré tout, quelques problèmes d'organisation physique peuvent être perçus dans le tissu urbain, qu'il s'agisse par exemple du réseau routier parfois défaillant, du stationnement hors rue inexistant, des marges avant irrégulières, de la proximité de milieux humides contraignants au développement villageois ou tout simplement du manque d'esthétisme de certains bâtiments ou aménagements.

5.1.1 Le commerce

→ Saint-Michel-des-Saints s'est vue contrainte de développer une autonomie économique tertiaire compte tenu de la trop grande distance la séparant des

centres urbains influents, d'où l'étonnante diversité de sa trame commerciale et de services. En effet, les données statistiques de 1981 et 1986¹ associe la plus forte augmentation proportionnelle au secteur d'activité commerciale. C'est d'ailleurs, avec l'industrie des services, la seule qui ait augmenté durant cette période (l'industrie du commerce représentait 12,64 % de toutes les industries en 1981 alors qu'elle passait à 16,87 % en 1986). Néanmoins, la situation semble s'être apaisée puisque peu de nouveaux commerces ont été identifiés au sommaire du rôle d'évaluation pour 1990 (3 nouveaux commerces seulement).

Selon l'index régional de Saint-Michel-des-Saints pour 1990, 112 commerces seraient localisés sur le territoire municipal et se spécialiseraient dans l'une ou l'autre des catégories suivantes:

- commerces de détail;
- services professionnels et personnels;
- commerces de restauration;
- commerces d'hébergement;
- commerces routiers;
- commerces extensifs.

La très grande majorité de ceux-ci se concentre dans le noyau villageois, plus principalement sur la rue Brassard. Il faut mentionner que l'aménagement extérieur (façades, vitrines et enseignes) laisse souvent à désirer et que les commerces de type extensif se retrouvent parfois en plein village. Il est question de commerces exigeant des aires d'entreposage extérieur.

5.1.2 L'habitation

Le sommaire du rôle d'évaluation pour 1990 chiffre à 609 le nombre de logements permanents à Saint-Michel-des-Saints. Il semble que la résidence unifamiliale isolée soit choisie comme principal type d'habitation.

Les statistiques de permis de construction de la municipalité permettent de déceler une hausse constante de la construction résidentielle depuis 1986 soit une moyenne de 17,5 résidences à chaque année (tableau 2). La plupart de celles-ci sont occupées par le propriétaire. Cette recrudescence de la construction n'est pas indifférente à la venue d'un plan industriel d'envergure (Lanofor).

1

Tableau 2: Évolution des constructions résidentielles depuis 1986

Années	Nombre de construction
1986	8
1987	11
1988	24
1989	27

Plus de 95 pour-cent des nouvelles constructions, principalement de type résidentiel, se font actuellement dans le village, au nord-ouest et au sud du noyau central. De plus, certains problèmes existent au niveau de l'homogénéité des développements et de l'esthétique (beaucoup d'entreposage d'objets hétéroclites). Enfin, le nombre d'habitations à vendre est surprenant.

5.2 INDUSTRIE FORESTIÈRE EN EXPANSION

→ L'industrie forestière constitue la principale activité économique de Saint-Michel-des-Saints depuis fort longtemps (75 % de l'activité économique). L'ensemble du territoire présentait, jusqu'à récemment un potentiel forestier intéressant, souvent exploité au détriment d'autres activités telles l'agriculture et la récréation.

La grande majorité des terres forestières appartient au gouvernement (70 %¹) qui les concède en grande partie à des entreprises privées, principalement la Consolidated Bathurst, dans un but d'exploitation.

L'exploitation de la forêt se fait de l'abattage de la matière brute jusqu'à sa transformation en produits consommables. En effet, le sommaire du rôle d'évaluation de Saint-Michel-des-Saints pour l'année 1990 fait mention, en plus des scieries, d'une fabrique de panneaux agglomérés ainsi que d'une industrie de meubles. La grande partie de la main d'oeuvre locale masculine travaille à la scierie Saint-Michel-des-Saints, la plus grosse industrie forestière de la M.R.C.

→ L'industrie forestière est donc présentement en pleine expansion dans la municipalité, et ce, malgré que le nombre total d'industrie à Saint-Michel-des-Saints

1

ait connu une baisse entre 1981 et 1986.¹ Toutefois, la capacité des forêts de Saint-Michel-des-Saints ne rencontrent plus, à l'heure actuelle, les besoins de l'industrie. En fait, il reste très peu de ressource primaire dans les limites municipales. Les industries doivent déjà aller chercher celle-ci à 40 kilomètres et plus du noyau villageois.

Un coup d'oeil au plan annuel de coupe pour 1990 permet de localiser encore quelques points d'activité à l'extrémité nord-est du territoire municipal près de la baie de la Bouteille, au nord entre la baie Dominique et la baie du Milieu, au sud-est près du lac à la Truite et au sud près du lac Trèfle. Pour la plupart de ces secteurs, l'exploitation forestière est prévue à court terme. Ces coupes, comme toutes les autres, s'inscrivent dans le cadre d'un plan quinquennal où chaque industriel impliqué doit se conformer à un contrat d'approvisionnement en aménagement forestier avec le M.E.R. Ce plan sera porté en consultation publique au début de l'année 1991.²

Tel qu'exprimé au niveau régional, la pratique traditionnelle du flottage du bois sur les lacs et cours d'eau, qui a pris fin depuis quelques années, n'est plus compatible avec les utilisations récréatives des plans d'eau. De plus, cette pratique a des effets néfastes sur la qualité du milieu hydrique.

Enfin, l'exploitation et le transport forestier actuel ne correspondent plus nécessairement aux objectifs dont s'est munie la M.R.C. dans son schéma d'aménagement, principalement en ce qui a trait à la coupe à blanc (contradiction catégorique au caractère polyvalent de la forêt) et à l'acheminement de la matière vers les marchés.

5.3 VILLÉGIATURE ET RÉCRÉO-TOURISME

→ La vocation de villégiature que connaît Saint-Michel-des-Saints existe depuis fort longtemps. Le sommaire du rôle d'évaluation pour 1990 confirme cet énoncé en dénombant 749 résidences secondaires. De plus, on assiste à une augmentation des nouvelles constructions depuis les dernières années mais de façon moins significative que l'habitation (tableau 3).

1 STATISTIQUE CANADA, Recensement des populations, 1961 à 1986.

2 Ces normes sont stipulées dans la Loi sur les forêts, entrée en vigueur en 1988. Les municipalités avaient 3 ans, à partir de l'adoption de la loi, pour s'y conformer.

Tableau 3: Évolution des constructions de villégiature depuis 1986

Années	Constructions de villégiature
1986	15
1987	16
1988	17
1989	20

Quatre-vingt-quatorze (94) pour-cent¹ des villégiateurs proviennent de la région de Montréal et se concentrent principalement au réservoir Taureau dans les baies Saint-Ignace et Dominique, aux lacs à la Truite, Kaiagamac, Kataway et Collin ainsi qu'en bordure de la rivière Mattawin, tout près de la limite sud de la municipalité. Il demeure néanmoins que le potentiel de villégiature de Saint-Michel-des-Saints est loin d'avoir atteint sa limite car certains petits lacs sont encore vierges ou très peu peuplés.

C'est d'ailleurs dans le but de promouvoir le développement de la villégiature que le M.E.R. a instauré un programme d'achat et location à long terme de lots publics. Il s'agit de terrains boisés et accessibles par la route. Ils sont concédés par vente ou bail renouvelable d'une durée de 20 ans et ce, uniquement à des fins de villégiature. Ces projets, situés à la Pointe-fine et à la baie Dominique sont sous-exploités, ce qui est peut-être dû à la situation des lots en retrait de la rive.

Il existe, à l'heure actuelle, 4 associations de propriétaires riverains, soit celle des lacs Kataway, Taureau, à la Truite ainsi que l'Association des propriétaires et locataires de la paroisse de Saint-Ignace-du-lac. Ce type de regroupement tente de prôner une protection de l'environnement aux abords de ces étendues d'eau.

Le cas du lac Taureau a néanmoins démontré que les associations de propriétaires riverain n'ont pas toujours le dernier mot. En effet, malgré l'utilité du réservoir Taureau pour l'Hydro-Québec, ce dernier est devenu un acquis pour les villégiateurs (propriétaires riverains). Certains problèmes peuvent dès lors apparaître. C'est le cas du niveau de l'eau trop élevé qui crée des inondations chez certains villégiateurs. Quelques négociations ont déjà été entreprises par le Conseil

1

municipal avec l'Hydro-Québec. Néanmoins, la décision d'Hydro-Québec ne peut rejoindre les préoccupations de tout le monde.

De par les nombreuses activités et infrastructures récréo-touristiques qu'elle offre à ses visiteurs, la municipalité de Saint-Michel-des-Saints s'est vue décerner le titre

de centre récréo-touristique. Chacun y trouvera un intérêt certain, compte tenu de la diversité des attraits et de la complémentarité saisonnière des activités pratiquées.

Les potentiels relevés, non exploités à leur maximum, s'intègrent majoritairement dans un cadre naturel ou semi-naturel. Quelques éléments d'accompagnement viendront compléter la gamme récréo-touristique, principalement dans le noyau villageois. Ce sont ces atouts qui font que l'activité récréo-touristique représente une part de l'économie de Saint-Michel-des-Saints.

Les potentiels naturel et semi-naturel répertoriés sont:

- ■ les nombreux plans d'eau de la municipalité, dont le plus grand lac du territoire (lac Taureau), convoité de tous et très populaire. Les activités de baignade, de pêche, de navigation de plaisance, d'observation et la visite de sites d'intérêt peuvent y être pratiquées;
- ■ les plages de très haute qualité dont notamment celle aménagée par la municipalité;
- le relief montagneux offrant des paysages à haut niveau d'intérêt et un site pour le ski alpin, le Mont-Trinité (fonctionne à environ 50 %);
- 4 zones d'exploitation contrôlée soit les ZEC Collin, Boullé, des Nymphes et Lavigne. Ces zones ont été créées par le gouvernement pour éviter une surexploitation de la faune sur ces territoires. Elles sont gérées par des associations sans buts lucratifs qui prônent une conservation de la faune, une accessibilité à la ressource faunique, une participation des usagers ainsi que l'auto-financement des opérations. De plus, elles sont ouvertes à l'ensemble de la population voulant pêcher ou chasser, moyennant des frais plus que raisonnables;
- ■ l'accès à 3 parcs et réserves soit les réserves fauniques Mastigouche et Rouge-Mattawin ainsi que le parc Mont-Tremblant;

- 5 pourvoies soit la Kanamouche, la Richard, la Cargair, le domaine Picard et celle du Pignon rouge;
- ■ des sentiers de motoneige, dont une partie du sentier provincial, fréquentés principalement par les américains, qui entraîne un impact économique important durant l'hiver;
- des sentiers de ski de fond et raquettes;
- ■ un centre de vacances d'envergure, le centre régional Nouvel-air Matawinie;
- 3 campings (dont un municipal);
- Etc.

Tandis que les services d'accompagnement identifiés sont:

- 2 descentes de bateaux;
- un quai public;
- un commerce de location d'embarcation;
- un théâtre d'été au Mont-Trinité;
- des restaurants et motels pour motoneigistes et les visiteurs en général.

Un regard rapide du passé permet de comprendre l'importance qui est portée à la conciliation entre certaines activités récréo-touristiques et l'exploitation forestière, toutes 2 souvent pratiquées dans le même type de milieu. Un effort de coopération demeure indispensable entre le M.E.R., la M.R.C. et la municipalité. C'est ce qui explique, par exemple, que le Gouvernement ait reconnu les sentiers de ski de fond, situé sur les terres publiques à proximité du lac à la Truite, comme un réseau dense de randonnées.

Malgré tous ces potentiels, un fait demeure, Saint-Michel-des-Saints sert surtout, à l'heure actuelle, de point de transit pour les activités récréo-touristiques, principalement celles de type extensif. Qu'il soit question de ZEC, de pourvoies ou de réserve faunique et parc à proximité, un nombre important de visiteurs traverse le village pour accéder à une activité sans nécessairement bénéficier à l'économie

Saint-Michelloise. Selon les données de l'année 1989, 38 930 jours/activités sont dénombrés aux ZEC Collin et Des Nymphes, tandis que 12 984 jours/personnes ont été enregistré à l'accueil Bouteille de la réserve faunique Mastigouche. Ces chiffres éloquent ne comptent pas les utilisateurs de pourvoires, les motoneigistes, etc.

Aussi, l'absence de liaison routière efficace entre les municipalités de Saint-Donat et de Saint-Michel-des-Saints nuit à la création d'un secteur récréo-touristique plus fort. Finalement mentionnons que le territoire de Saint-Michel-des-Saints est inclus au circuit récréo-touristique régional et qu'il y joue un rôle important.

5.4 LES ACTIVITÉS RURALES

Le sommaire du rôle d'évaluation pour 1990 dénombrait plus de 19 fermes dont la plupart d'exploitation artisanale, sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints. Ce nombre paraît surprenant car, de façon générale, le territoire Matawinien offre peu de possibilités pour l'agriculture, compte tenu des restrictions climatiques et topographiques qui y sont décelées. De plus, aucune terre n'a été retenue pour un zonage agricole par la Commission de protection du territoire agricole. Un paysage agricole est tout de même visible à l'entrée du territoire municipal par la route 131.

Trois (3) tendances peuvent être perçue de l'état actuel des fermes, elles sont en pâturage, en site de reboisement ou tout simplement abandonnées. Il est dès lors convenable d'affirmer, que l'activité agricole demeure marginale à Saint-Michel-des-Saints.

Trois (3) érablières seraient en opération sur les terres de la Couronne incluses au territoire municipal.

La municipalité compte quelques sites d'extraction, principalement de gravier et de sable, éparpillés un peu partout sur le territoire. Les activités d'extraction en bordure du réservoir Taureau cessèrent en grande partie il y a quelques temps, sous l'ordre du ministère de l'Environnement du Québec (M.E.N.V.I.Q.). Toutefois, le site n'a pas fait l'objet de réaménagements majeurs et produit toujours un impact visuel négatif dans ce secteur récréatif.

La période s'échelonnant de 1981 à 1986 peut être associé à l'apparition de maisons mobiles sur le territoire. Seulement une dizaine de celles-ci étaient enregistrées par Statistique Canada en 1986. Aujourd'hui, elles paraissent reconnues et acceptées comme type d'habitation puisqu'on les retrouve un peu

partout dans la municipalité de même que dans une zone du village (le sommaire du rôle d'évaluation pour 1990 fait mention de 55 maisons mobiles). Cette présence marquée n'est pas sans entraîner certains problèmes d'homogénéité et d'esthétique, si bien qu'il n'est pas surprenant qu'une maison mobile fasse partie intégrante de développements résidentiels d'un tout autre genre.

Le milieu rural est aussi marqué par la présence d'ateliers de différents genres ainsi que de secteurs plus ou moins bien entretenus. Un petit centre de services à Saint-Ignace-du-lac permet de desservir la population avoisinante dont le sentiment d'appartenance à ce dernier semble fondé.

6. GESTION ET SERVICES MUNICIPAUX

Les services municipaux de Saint-Michel-des-Saints sont ceux du greffe, de l'inspection municipale, des travaux publics et des incendies. Le service des sports et loisirs ne sont pas directement offerts par la municipalité. On peut diviser ceux-ci en 2 catégories soit ceux pour la personne et ceux pour la propriété.

6.1 SERVICES À LA PERSONNE

La population de Saint-Michel-des-Saints fait preuve d'un important dynamisme social. En effet, plus d'une vingtaine d'organismes communautaires ou autres participent au bien-être local et régional en oeuvrant dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture, de l'environnement et du commerce.

Saint-Michel-des-Saints joue un rôle de sous-centre et d'agglomération principale pour la région de Matawinie. On y retrouve donc, en terme de services publics régionaux, un poste de la Sûreté du Québec, un CLSC (Joli-Mont), un bureau régional du M.E.R., un service de la conservation de la faune du ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche (M.L.C.P.), la société d'état Rexfor, soucieuse de l'aménagement des terres publiques, l'Association des travailleurs et travailleuses accidenté(e)s de la Matawinie, les Ateliers d'animation et de création de la Haute Matawinie et le centre de danse de Lanaudière.

Les services dédiés à une clientèle plus locale sont nombreux et diversifiés: un HLM pour personnes handicapées et/ou âgées comportant plus d'une quinzaine de logements, un centre d'accueil, une salle communautaire (Salle J. Moïse Bellerose) qui ne comble plus les besoins, un centre des loisirs, une école primaire, une école secondaire polyvalente, 2 églises et un service de bien-être et charité. De plus, la municipalité de Saint-Michel-des-Saints participe à offrir les services suivants:

Les équipements:

- un terrain de balle;
- 2 patinoires;
- une bibliothèque;
- un tennis éclairé;

- un camping;
- un parc.

Bien qu'elle ne fasse pas partie des équipements municipaux, une piste d'atterrissage, entretenue par le gouvernement fédéral, est mis à la disposition des Saint-Michellois.

Les organismes:

- l'Office d'initiative industrielle, commerciale et touristique dont la principale fonction est la promotion du développement industriel, commercial et touristique;
- le groupe Loisir Saint-Michel-des-Saints, un organisme à but non-lucratif complètement indépendant des instances municipales, gérant leur propre budget et dont le but est d'organiser des activités pour les jeunes de moins de 18 ans;
- la commission des Loisirs de Saint-Michel-des-Saints qui regroupe un représentant de chacune des associations de la municipalité et qui fût créée dans un esprit de décentralisation du pouvoir municipal (décharge le Conseil des décisions concernant les loisirs);
- Etc.

Les lacunes en ce qui a trait aux équipements et organismes sont de 3 ordres. D'abord, Saint-Michel-des-Saints ne semble pas avoir une planification globale de son service des sports et loisirs. Le fait que 2 organismes différents s'occupent de ces activités est révélateur. De plus, les parcs et aires de repos aménagées se font très rares sinon inexistants dans le noyau villageois, plus particulièrement dans les quartiers résidentiels. Enfin, certains locaux ne répondent plus nécessairement aux besoins de la population. C'est d'ailleurs dans l'optique de combler cette lacune que le bureau municipal (avec la salle communautaire) sera réaménagé prochainement.

6.2 SERVICES À LA PROPRIÉTÉ

6.2.1 Le réseau routier

Le réseau routier de Saint-Michel-des-Saints s'articule principalement autour de la rue Brassard à laquelle viennent se greffer plusieurs chemins dont ceux du lac Taureau, des Cyprès et des Aulnaies. D'autres voies secondaires complètent ce réseau. De tous ces chemins et rues ressortent 2 modes de propriété différents c'est-à-dire des voies publiques et privés qui représentent chacun 50 des pour-cent de l'ensemble.

Cette mixité de statut entraîne un problème important au niveau du contrôle et de l'orientation du développement de la municipalité. Les rues privées s'intègrent souvent mal aux rues publiques, elles sont déficientes aux niveaux de leur conception et de leur composition et elles ne suivent pas nécessairement les normes de construction en vigueur. Dans le cas de Saint-Michel-des-Saints, la plupart des propriétés adjacentes à ces rues bénéficient des services municipaux d'enlèvement des ordures ménagères, de déneigement et de transport des écoliers, ce qui augmente le problème. Ce phénomène existe principalement dans le noyau villageois ainsi que dans les secteurs de villégiature gérés par le M.E.R.

À l'heure actuelle, il n'existe pas d'instrument général de planification et de gestion des réseaux routiers à Saint-Michel-des-Saints bien qu'un plan soit actuellement en élaboration. Les liens entre les principales voies sont très rares (sauf dans le village) et l'on assiste à un problème de congestion dans le village puisqu'aucune voie de contournement n'existe pour les gros transporteurs liés principalement à l'exploitation forestière.

Malgré qu'environ 50 pour-cent des routes de la municipalité soient pavées, la qualité de ces dernières laisse souvent à désirer (du moins au printemps). Le pavage de certaines sections de rue est craqué et l'on retrouve plusieurs «nids de poule» et rigoles sur les voies de terre ou de gravier. Mentionnons que le ministère des Transports (M.T.Q.) possède sous sa juridiction 20,15 kilomètres de rues. De plus, un problème d'identification hiérarchique du réseau routier peut être perçu à l'intérieur des limites du village.

Enfin, les difficultés entraînées par les systèmes cadastraux actuels pourraient engendrer certains problèmes d'identification de limites des lots et, par conséquent, une taxation incomplète sur le territoire.

6.2.2 Les utilités publiques

L'approvisionnement en eau et le rejet des eaux usées sont des sujets d'importance dans la gestion municipale de Saint-Michel-des-Saints. La grande majorité du village est desservie par le réseau d'aqueduc qui prend source au lac England. Cependant, une minorité d'immeubles du village reçoit le service d'égouts qui se concentre actuellement autour de la rue Brassard. Les non-bénéficiaires se voient dès lors contraints à utiliser d'autres types d'installation qui créent des problèmes environnementaux majeurs, d'autant plus que la nature du sol dans le village en fait un mauvais élément épurateur. La municipalité participe actuellement au programme d'assainissement des eaux dans le but de redonner à la rivière Mattawin sa qualité environnementale.

Le reste du territoire est assujéti au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (M.E.N.V.I.Q.), règlement qui permet d'assurer une gestion des eaux usées adéquate. Certaines installations septiques sont encore dérogatoires aux normes gouvernementales. De plus, nombreux champs d'épuration sont inexistantes là où ils seraient nécessaires. Enfin, on retrouve plusieurs puisards dans la municipalité.

Dans ce contexte, la vidange régulière des fosses septiques devient primordiale. Aucune gestion municipale n'est actuellement effectuée à ce sujet et le seul lieu apte à recevoir ces eaux usées se trouve à Berthierville. Malgré tout, la situation pourrait changer d'ici peu, compte tenu d'un projet d'entente inter-municipale entre les municipalités de Saint-Michel-des-Saints et Saint-Zénon pour l'aménagement d'un tel type de site.

En ce qui a trait aux déchets solides, un terrain servant à ces fins est loué au M.E.R. jusqu'en 1998, date où il sera probablement nécessairement d'agrandir la superficie du site. Ce site de dépôt en tranchée est conforme aux normes du M.E.N.V.I.Q. mais la situation demeure précaire quant à son existence. La cueillette des ordures ménagères est assurée par la municipalité.

Quant aux neiges usées, celles-ci sont déversées sur un site appartenant à la municipalité, à environ 60 mètres de la rivière Mattawin, tout près du garage municipal. La proximité du cours d'eau pourrait avoir des conséquences environnementales compte tenu des produits toxiques libérés lors de la fonte des neiges usées. Cette affirmation rejoint d'ailleurs les préoccupations du M.E.N.V.I.Q. qui, par sa politique de gestion des neiges usées, s'est fixé comme objectif la conformité de tous les sites de dépôts des neiges du Québec (aux normes environnementales) d'ici 1992. Aucune résidence ne sera érigée à proximité du site

de dépôt. Les rues Brassard, Saint-Michel, Mattawin, Saint-Jacques et Saint-Maurice sont les voies déneigées par la municipalité durant la saison froide, ce qui représente une activité relativement limitée proportionnellement au nombre de rues qu'on retrouve dans le village.

Saint-Michel-des-Saints possède les infrastructures nécessaires pour son service d'incendie, assuré par des pompiers volontaires.

Enfin, le territoire est traversé dans l'axe sud-ouest par une ligne de haute tension (120 kV). Un poste de transformation d'Hydro-Québec ainsi qu'un immeuble de Bell Canada sont localisés en plein coeur du village. Ces infrastructures sont souvent implantées sans souci d'intégration à l'environnement naturel ou bâti.

7. SOMMAIRE DES PRÉOCCUPATIONS

Cette première connaissance du territoire permet de dégager les principales préoccupations d'aménagement et les enjeux spécifiques à Saint-Michel-des-Saints.

7.1 NOYAU VILLAGEOIS

- ■ Sous-centre régional à maintenir et à consolider;
- ■ Autonomie économique tertiaire et grande diversité de la trame commerciale;
- Dynamisme au niveau de la construction résidentielle;
- Certaines défaillances dans l'organisation physique du village;
- Problème d'aménagement extérieur des propriétés;

7.2 INDUSTRIE FORESTIÈRE

- ■ Principale activité économique de Saint-Michel-des-Saints (75 %) et industries d'envergure;
- Ressource dorénavant insuffisante dans les limites municipales;
- Avènement du plan quinquennal des coupes (M.E.R.);
- Exploitation actuelle non souhaitable: coupe à blanc;
- Transport routier à réévaluer;
- Flottage du bois.

7.3 VILLÉGIATURE ET RÉCRÉO-TOURISME

- ■ Nombre de résidences secondaires est supérieur au nombre de résidences permanentes - vocation de villégiature;
- ■ Fort potentiel pour le développement de la villégiature;
- Problème au niveau de l'homogénéité et de l'esthétique des habitations;
- Projets de villégiature par le M.E.R.;
- Centre récréo-touristique;
- Rôle de plaque tournante vers les activités de récréation extensives;
- Diversité des attraits et complémentarité saisonnière des activités;
- Nombreux plans d'eau dont le lac Taureau;
- Très grandes possibilités pour la chasse et la pêche (ZEC, pourvoiries);
- Présence de sentiers de motoneiges permanents;
- Réserve et parc à proximité;
- Potentiel récréo-touristique en plein développement.

7.4 ACTIVITÉ RURALE

- Activité agricole marginale;
- Localisation aléatoire des sites d'extraction et effet inesthétique;
- Présence de maisons mobiles et de roulottes un peu partout - problème d'homogénéité et d'esthétique;
- Petit centre de services à Saint-Ignace-du-Lac;
- Présence diffuse de plusieurs artisans.

7.5 ENVIRONNEMENT NATUREL ET PAYSAGE

- ■ Présence de nombreux lacs et cours d'eau ainsi que risque de dégradation des rives et de l'encadrement forestier;
- Contraintes pour l'établissement humain dû à la présence de zones d'inondation et de mouvement de terrain;
- Fragilité des milieux humides et du site faunique (lac Kaiagamac);
- ■ «Développements panoramiques» élevés et exceptionnels (unité de paysage);
- ■ Présence de 2 corridors touristiques (route 131 et chemin des Cyprès).

7.6 GESTION MUNICIPALE

- Nombreux services à la personne de qualité appréciable;
- Absence de planification globale du service des sports et loisirs;
- Lacune en terme de parcs et aires de repos aménagés;
- Bureau municipal à réaménager et lacune en salles communautaires;
- Situation problématique de la construction et l'entretien des rues publiques et privées;
- Amélioration du réseau routier;
- Présence d'une prise d'alimentation en eau potable au lac England;
- Réseau d'égout limité - problèmes environnementaux importants;
- Prise en main de l'épuration de la rivière Mattawin;
- Déversement des neiges usées à proximité de la rivière Mattawin et sur un terrain dont la nappe phréatique est élevée;

- Risque de dégradation du milieu rural par le rejet des eaux usées dans l'environnement.

2^e PARTIE - L'OPTION D'AMÉNAGEMENT

8. GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

Les grandes orientations constituent les principes directeurs guidant la municipalité dans ces choix d'aménagement. En effet, elles deviennent un instrument d'urbanisme facilitant la prise et la justification de décisions.

Une grande orientation exprime une volonté d'action pour atteindre une situation souhaitée. A la suite de l'identification des attentes et des besoins issus des préoccupations d'aménagement, les grandes orientations sont formulées de façon globale, puisqu'elles regroupent plusieurs préoccupations, et générales car elles seront concrétisées à travers différentes actions et décisions. Elles permettent aussi d'établir des priorités face à plusieurs préoccupations tout en donnant une vue d'ensemble des intentions municipales.

Le tableau 4 présente les grandes orientations d'aménagement, les objectifs reliés à chacune ainsi qu'un aperçu des moyens suggérés pour les atteindre.

Tableau 4: Grandes orientations d'aménagement

Grande orientation	Secteur	Objectif	Moyen
1. CONSIDÉRATION DU RÔLE DE CENTRE RÉGIONAL DE SERVICE ET CONSOLIDATION DU NOYAU VILLAGEOIS	1.1 Centre régional de services	1.1.1 Intensifier le rôle de pôles de services joué par le village de Saint-Michel-des-Saints.	■ Programme particulier d'urbanisme dans le secteur commercial du village; ■ Réglementation d'urbanisme.
	1.2 Aspect fonctionnel et esthétique	1.2.1 Développer l'aspect attractif du village afin de desservir les clients de passage.	■ Programme particulier d'urbanisme dans le secteur commercial du village.
		1.2.2 Planifier l'organisation physique du village par l'aménagement des espaces publics et du stationnement.	■ Programme particulier d'urbanisme; ■ Réglementation d'urbanisme.
		1.2.3 Encourager un bon entretien des bâtiments, un entreposage adéquat et un affichage harmonieux.	■ Réglementation d'urbanisme; ■ Sensibilisation.
	1.3 Secteurs résidentiels.	1.3.1 Gérer l'aménagement des secteurs résidentiels en expansion.	■ Périmètre d'urbanisation; ■ Réglementation d'urbanisme; ■ Gestion des infrastructures.

Tableau 4: Grandes orientations d'aménagement

2/7			
Grande orientation	Secteur	Objectif	Moyen
2. GESTION ET EXPLOITATION COHÉRENTE ET RATIONNELLE DE LA RESSOURCE FORESTIÈRE	2.1 Foresterie	2.1.1 Consolider et contrôler la mise en valeur du potentiel forestier.	■ Réglementation d'urbanisme; ■ Sensibilisation; ■ Élaboration de mécanismes et d'outils de planification assurant un développement concerté et adapté aux réalités du domaine forestier (plan quinquennal des coupes (M.E.R.)).
		2.1.2 Assurer le non-retour du flottage du bois.	■ concertation M.E.R. et M.ENV.Q.
	2.2 Industrie de transformation	2.2.1 Favoriser le maintien de l'industrie de transformation de la matière forestière.	■ Réglementation d'urbanisme.
	2.3 Transport routier	2.3.1 Prôner le développement d'un réseau efficace et sécuritaire.	■ Aménagement d'une voie de contournement du village pour le transport lourd; ■ Projet de réaménagement de la route 131.
			■ Affectations du sol; ■ Établissement d'une politique de développement.
3. DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES ACTIVITÉS, ÉQUIPEMENTS ET UTILISATIONS DU SOL LIÉS AUX VOCATIONS RÉCRÉO-TOURISTIQUE ET DE VILLÉGIATURE	3.1 Développement	3.1.1 Promouvoir le développement des activités de villégiature et de récréation dans les endroits potentiels.	
	3.2 Implantation de la villégiature et des équipements	3.2.1 Garantir une implantation et une superficie de propriété assurant une intégration aux caractéristiques physiques du milieu naturel.	■ Affectations du sol; ■ Réglementation d'urbanisme (zone tampon, pourcentage à l'état naturel, etc.).

Tableau 4: Grandes orientations d'aménagement

3/7

Grande orientation	Secteur	Objectif	Moyen
3.3 Potentiels	3.3.1	Consolider la vocation de centre récréo-touristique.	■ Affectations du sol; ■ Élaboration d'un plan de développement récréo-touristique ; ■ Affichage communautaire récréatif.
			■ Affectations du sol; ■ Élaboration d'un plan de développement récréo-touristique; ■ Affichage communautaire récréatif.
3.4 Réseaux récréatifs	3.4.1	Assurer la présence de réseaux récréatifs permanents (moto-neiges, etc.).	■ Support de la municipalité dans ces dossiers; ■ Réglementation d'urbanisme (pourcentage pour fins de parc).
3.5 Équipements récréatifs d'envergure	3.5.1	Développer des relations de collaboration et de complicité avec les administrateurs des parc et réserve avoisinants (parc du Mont-Tremblant, réserve Mastigouche).	■ Correspondance annuelle avec l'administration des parc et réserve pour connaître leurs projets.
3.6 Accès à l'eau	3.6.1	Promouvoir l'accès public aux plans d'eau.	■ Aménagements récréatifs en bordure du lac Taureau et des autres lacs (suite au plan de développement touristique); ■ Réglementation d'urbanisme (pourcentage pour fins de parc).

Tableau 4: Grandes orientations d'aménagement

4/7

Grande orientation	Secteur	Objectif	Moyen
	3.7 ZEC	3.7.1 Favoriser une meilleure gestion territoriale des ZEC ayant des répercussions accrues sur la communauté.	■ Suivre les approches régionales.
4. RECHERCHE DE COMPATIBILITÉ ENTRE LES ACTIVITÉS RURALES ET LES ACTIVITÉS RÉCRÉO-TOURISTIQUES	4.1 Gestion de l'activité rurale	4.1.1 Favoriser le développement de l'activité rurale en minimisant les impacts sur les autres utilisations du sol, notamment l'activité récréo-touristique.	■ Affectations du sol; ■ Réglementation d'urbanisme.
	4.2 Sites d'extraction	4.2.1 Viser une localisation et un aménagement judicieux des sites d'extraction.	■ Programme incitatif au réaménagement des sites d'extraction; ■ Affectations du sol; ■ Réglementation d'urbanisme.
	4.3 Maisons mobiles et roulottes	4.3.1 Favoriser une localisation optimale pour les maisons mobiles et les roulottes.	■ Réglementation d'urbanisme.
	4.4 Ateliers	4.4.1 Assurer une localisation évitant les nuisances et un aménagement plus harmonieux des ateliers.	■ Affectations du sol; ■ Réglementation d'urbanisme.
5. PRÉSERVATION DES CARACTÉRISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET DE LA QUALITÉ DU PAYSAGE	5.1 Développements panoramiques élevés et exceptionnels (unité de paysage)	5.1.1 Considérer de façon particulière l'intégrité de ces zones étant donné leur valeur esthétique.	■ Affectations du sol; ■ Réglementation d'urbanisme.
	5.2 Corridors routiers (route 131 et chemin des Cyprés)	5.2.1 Considérer l'aménagement des corridors routiers (route 131 et chemin des Cyprés) à la hauteur de leur vocation touristique.	■ Affectations du sol; ■ Réglementation d'urbanisme.

Tableau 4: Grandes orientations d'aménagement

5/7

Grande orientation	Secteur	Objectif	Moyen
	5.3 Lacs et cours d'eau	5.3.1 Maintenir la qualité de l'eau des lacs et cours d'eau par une densité d'occupation du sol appropriée, la conservation d'une couverture forestière dans les bassins versants et une bande de protection riveraine.	■ Établir des seuils de tolérance; ■ Affectations du sol; ■ Réglementation d'urbanisme; ■ Sensibilisation et information.
	5.4 Sites fragiles	5.4.1 Protéger les sites écologiques fragiles telles les milieux humides.	■ Réglementation d'urbanisme; ■ Sensibilisation et information.
	5.5 Site faunique (lac Kaigamagac)	5.5.1 Contrôler adéquatement les interventions dans les zones propices à l'établissement des habitats fauniques (Savagine).	■ Affectations du sol; ■ Sensibilisation et information.
	5.6 Contraintes naturelles	5.6.1 Restreindre les activités sur les sites contraignants pour l'établissement humain telles les zones d'inondation ainsi que les zones de pentes fortes et où l'occurrence du roc est à faible profondeur.	■ Réglementation d'urbanisme; ■ Sensibilisation et information; ■ Affectations du sol.
	5.7 Site archéologique	5.7.1 Encourager la recherche d'éléments témoins du passé pour des fins culturelles et éducatives.	■ Fouilles archéologiques.
	6.1 Service des sports et loisirs	6.1.1 Munir la municipalité d'un service des sports et loisirs complet et planifié.	■ Mise sur pied du service.
	6. GESTION DES SERVICES À LA PERSONNE ET À LA PROPRIÉTÉ EN CONCORDANCE AVEC LES BESOINS DE LA POPULATION		

Tableau 4: Grandes orientations d'aménagement

6/7

Grande orientation	Secteur	Objectif	Moyen
	6.2 Aires de repos et parcs	6.2.1 Évaluer et répondre aux besoins en petites aires de repos et parcs, particulièrement dans les secteurs résidentiels du village.	■ Aménagement d'aires de repos et parcs; ■ Réglementation d'urbanisme (pourcentage pour fins de parcs).
	6.3 Équipements communautaires	6.3.1 Munir la municipalité des équipements nécessaires pour répondre à la demande.	■ Réaménagement du bureau municipal.
	6.4 Réseau routier	6.4.1 Accroître l'accessibilité au territoire de Saint-Michel-des-Saints.	■ Projet d'amélioration de l'accès vers Saint-Donat; ■ Projet de réaménagement de la route 131 (pressions régionales).
		6.4.2 Assurer une gestion rigoureuse de la construction et l'entretien des rues publiques ou privées.	■ Politique de verbalisation; ■ Plan directeur de réaménagement et d'entretien des rues.
		6.4.3 Mettre au point des mesures qui permettent de maintenir et d'accroître le niveau de service ainsi que le confort et la sécurité routière.	■ Réglementation d'urbanisme (accès riverains sur le réseau supérieur, etc.).

Tableau 4: Grandes orientations d'aménagement

7/7

Grande orientation	Secteur	Objectif	Moyen
	6.5 Eaux et neiges usées boues de fosses septiques.	6.5.1 Éviter le rejet des eaux et neiges usées ainsi que des boues sanitaires dans l'environnement pour le village et le milieu rural.	■ Projet: poursuivre la réalisation du plan directeur d'aqueduc et d'égout; ■ Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (milieu rural); ■ Politique de gestion de la vidange des boues de fosses septiques; ■ Étude sur la gestion des neiges usées.
	6.6 Épuration des eaux.	6.6.1 Maintenir les démarches d'épuration de la rivière Mattawin.	■ Programme d'assainissement des eaux en cours.
	6.7 Prise d'alimentation en eau potable au lac England.	6.7.1 Assurer une gestion cohérente des utilisations du sol à proximité de l'aire de captage pour l'alimentation en eau potable (lac England).	■ Affectations du sol; ■ Réglementation d'urbanisme.
	6.8 Déchets solides.	6.8.1 Maintenir la gestion actuelle des déchets solides en demeurant disponible aux projets intermunicipaux et régionaux.	

9. CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

Le concept d'organisation spatiale concrétise les grandes orientations en proposant une vision globale de l'espace et des éléments d'aménagement pertinents.

Le territoire de Saint-Michel-des-Saints est composé de 2 entités distinctes soit le village et les espaces périphériques. On retrouve dans le noyau les services et une concentration de résidences permanentes. Le reste du territoire laisse place à la villégiature, la récréation, la faune, les paysages ainsi que les activités forestières et rurales.

→ Le concept d'aménagement se divise en 2 volets: le premier propose la consolidation et la mise en valeur du tissu villageois; le deuxième suggère l'exploitation des potentiels du milieu, principalement au niveau de l'intégration des activités forestière et récréo-touristique.

→ Ces 2 parties sont interreliées et complémentaires. La notion d'intégrité des différents milieux et des activités à l'intérieur même de chacune des entités devient un facteur fondamental dans le processus de croissance et développement de la municipalité.

Les éléments d'aménagement viseront donc à orienter les interventions dans ce sens particulier. Les chapitres suivants approfondissent les implications de ces choix.

10. GRANDES AFFECTATIONS DU SOL

Les grandes affectations du sol ont pour objet la planification, à moyen terme, de l'organisation des diverses fonctions du territoire. Elles constituent un moyen concret d'exprimer les vocations prioritaires du territoire municipal pour une utilisation optimale des différents milieux.

Une grande affectation du sol provient d'une recherche de compatibilité entre les utilisations actuelles et projetées, en tenant compte des potentiels et contraintes et en intégrant les divers objectifs d'aménagement.

Les objectifs recherchés, les types de constructions et usages ainsi que la localisation et la densité d'occupation du sol sont les éléments utilisés pour décrire chacune des affectations. Néanmoins, la délimitation de celle-ci demeure large afin de permettre une souplesse dans l'application réglementaire tout en maintenant les principes évoqués. La carte 3 illustre les affectations envisagées pour Saint-Michel-des-Saints ainsi que les plans I a et b en pochette.

Le tableau de la page 51 présente une grille indiquant les niveaux de compatibilité entre les différents usages en fonction des affectations du sol. Cette grille s'inspire de celle du schéma d'aménagement régional et sa lecture est identique.

Tirée de cette grille, la lettre «C» exprime clairement l'harmonie existant entre certaines utilisations du sol alors que le «I», au contraire, relate une discordance entre ceux-ci. La lettre «T», pour sa part, identifie un degré de compatibilité moyenne exigeant du même coup certains choix permettant d'assurer l'harmonie entre les différentes utilisations du sol.

10.1 AFFECTATION VILLAGEOISE

→ La délimitation d'une affectation de village confirme la grande orientation de considération du rôle de centre régional de services et de consolidation du noyau villageois. Cet espace regroupe, en effet, une mixité de fonctions: résidentielle, commerciale, industrielle et communautaire. La subdivision de cette affectation en fonction des vocations propres à chacun des secteurs du village se fera au moyen du règlement de zonage. Ce dernier devra privilégier la mise en valeur des potentiels du village tout en atténuant de façon maximale les contraintes à l'aménagement.

Tableau 5: Grille de compatibilité																
Affectation du sol	Usage	résidentiel			institutionnel	commercial				industriel		agricole	exploitation forestière	extraction	récréatif	
		unifamilial	bifamilial	multifamilial		de services	de détail	semi-industriel	gros	léger	lourd				grands équipements	restauration
1. Villageoise	C	C	C	C	C	C	T	T	T	I	I	I	I	T	C	C
2. Industrielle	I	I	I	I	I	I	C	C	C	C	C	I	I	I	I	I
3. Forestière	T	I	I	I	I	I	I	I	T	I	T	C	T	I	I	I
4. Récréative et de villégiature	C	I	I	T	I	T	I	I	I	I	I	I	I	C	T	C
5. Paysagère	C	I	I	I	T	T	I	I	I	I	T	T	T	T	T	T
6. Rurale et de villégiature	C	I	I	I	I	I	I	I	I	T	T	T	T	I	I	I
7. Faunique	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	T	I	T	I	I

C: compatible
T: toléré
I: incompatible

Afin d'accentuer le rôle de pôle de services joué par la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, un programme particulier d'urbanisme est envisagé dans le secteur commercial du village, principalement sur la rue Brassard. Ce projet contribuera à une revitalisation, par la réorganisation physique et esthétique du noyau villageois. En plus de profiter à la population Saint-Michelloise, ces améliorations pourront sans aucun doute, de paire avec les attraits existants, encourager la clientèle touristique à séjourner dans la municipalité.

L'occupation du sol devra être conforme à un milieu urbain, ainsi des densités moyennes seront permises pour l'affectation villageoise.

10.2 AFFECTATION INDUSTRIELLE

→ L'affectation industrielle est justifiée dû à la présence de 2 industries majeures se localisant à la limite ouest de l'espace urbain. Cette situation est encouragée par les instances municipales puisqu'un objectif du plan vise à favoriser le maintien de l'industrie de transformation de la matière ligneuse. Une densité d'occupation du sol moyenne sera autorisée dans cette affectation.

10.3 AFFECTATION FORESTIÈRE

La gestion et l'exploitation cohérente et rationnelle de la ressource forestière vient motiver, en quelque sorte, la détermination d'une affectation forestière pour la municipalité de Saint-Michel-des-Saints. Celle-ci correspond essentiellement aux terres publiques localisées au nord-ouest de la municipalité, plus précisément à la section municipalisée de la ZEC collin.

→ La surexploitation forestière qui a déjà été décelée sera dès lors proscrite aux bénéfices de la consolidation et du contrôle du potentiel forestier, favorisant par le fait même, le maintien de l'industrie de transformation de la matière première. L'importance économique de l'industrie du bois et la reconnaissance régionale viendront motiver la délimitation d'une telle affectation quoique des ressources fauniques importantes et une activité de villégiature s'y retrouvent.

La faible densité d'occupation du sol assurera l'utilisation cohérente et rationnelle de cet espace.

10.4 AFFECTATION RÉCRÉATIVE ET DE VILLÉGIATURE

→ Cette affectation correspond à l'orientation de développement des activités, équipements et utilisations du sol liés aux vocations récréo-touristique et de villégiature, le tout intégré au milieu naturel. Étant donné que la plupart des lacs de Saint-Michel-des-Saints constituent les principaux éléments potentiels à la promotion du développement touristique de la municipalité, l'affectation récréative et de villégiature se concentre majoritairement aux abords de ces derniers.

Les usages les plus susceptibles de s'y retrouver sont la villégiature ainsi que les diverses activités récréatives.

→ Le respect de la qualité attractive du milieu, qui correspond en grande partie au maintien de la qualité de l'eau des lacs et cours d'eau pour Saint-Michel-des-Saints est associé, en plus de la conservation d'une couverture forestière dans les bassins versants et d'une bande de protection riveraine, à une densité d'occupation du sol appropriée, c'est-à-dire faible.

10.5 AFFECTATION PAYSAGÈRE

→ Répondant à la grande orientation de préservation de la qualité du paysage, l'affectation paysagère correspond aux secteurs de développement panoramiques exceptionnels identifiés au schéma d'aménagement ainsi qu'à l'environnement du lac à la Truite mis en valeur par la présence de sentiers de ski de fond. L'intégrité de ces zones à très grande valeur esthétique doit être conservée aux dépens de toutes activités susceptibles d'entraîner une pollution visuelle quelconque. La qualité de vie des Saint-Michel-lois en sera améliorée et les points de vues imprenables joueront, au même titre que le lac par exemple, un potentiel d'attraction touristique.

Les usages répondant le mieux aux objectifs préalablement mentionnés correspondent nécessairement aux activités les plus harmonieuses à la préservation du paysage: la villégiature diffuse ainsi que la récréation extensive. Toutefois, dans la mesure où il y a application de normes, quelques usages ruraux pourront s'y retrouver telle la coupe forestière. Conséquemment, les densités d'occupation du sol seront faibles.

10.6 AFFECTATION RURALE ET DE VILLÉGIATURE

Cette affectation est la plus ouverte en terme de possibilités d'utilisation du sol. Elle permet la pratique de plusieurs usages ruraux comme par exemple l'exploitation forestière, la villégiature, l'extraction et les ateliers d'artisan moyennant un aménagement adéquat.

Néanmoins, la variété des potentiels décelés sur ce territoire nécessite la recherche d'une compatibilité entre les différents usages, principalement les activités rurales et récréo-touristiques.

Les densités d'occupation du sol permises seront faibles.

10.7 AFFECTATION FAUNIQUE



Constituée principalement d'une partie de la réserve faunique Mastigouche, cette affectation répond partiellement à l'orientation d'une préservation des caractéristiques de l'environnement naturel, et de façon plus précise, de la faune qu'on y retrouve. Le contrôle adéquat des interventions sur ce territoire semble dès lors indispensable afin d'encourager la conservation de ces habitats fauniques.

Cette affectation reprend celle identifiée au schéma d'aménagement régional.

L'occupation du sol devra répondre inévitablement aux exigences à tel type d'orientation. Ainsi, dans un but de préservation, seule la faible densité sera tolérée pour ce territoire.

11. PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

Le périmètre d'urbanisation est un outil que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme impose aux M.R.C. et aux municipalités pour favoriser une meilleure gestion de l'ensemble des services publics de type urbain. Il permet aussi de circonscrire un développement concentré et, du même coup, protéger des pressions les sites intéressants à la périphérie du noyau.

11.1 PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES

L'analyse du milieu humain effectuée par la M.R.C. de Matawinie, propose des prévisions démographiques conséquentes de la situation des 20 dernières années, soit une baisse pour le groupe d'âge 15-24 ans et 45-64 ans et une légère augmentation sur les groupes 25-44 ans et 65 ans et plus. De façon générale, on prévoit une diminution du nombre de ménages au cours de la prochaine décennie en supposant une stabilité économique.

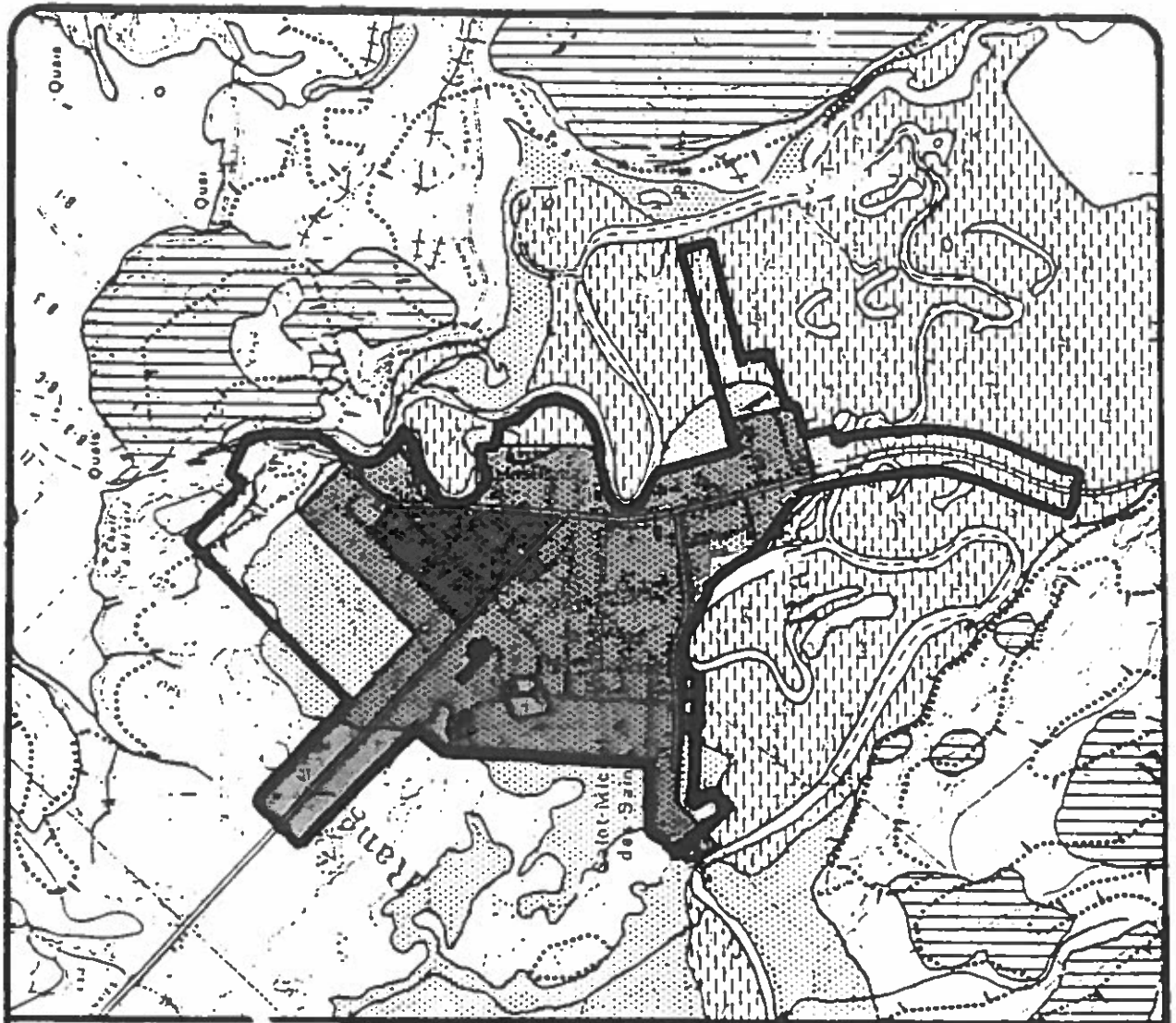
Une analyse subséquente permet de conclure à une amélioration de la situation économique puisque les tendances démographiques ont légèrement variées. Ainsi, selon les statistiques officielles, prévoit-on une faible augmentation populaire pour la prochaine décennie. Étant donné la venue d'une nouvelle industrie, le nombre de construction résidentielle dans le village a nettement augmenté.

11.2 DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

La M.R.C. identifie 2 contraintes physiques majeures qui influenceront nécessairement la délimitation du périmètre d'urbanisation, c'est-à-dire une zone inondable contournant le village de l'est à l'ouest ainsi que le niveau très élevé de la nappe phréatique. Afin d'éviter certains problèmes liés à ces contraintes, le tracé du périmètre d'urbanisation devra considérer les terrains les moins susceptibles d'être inondés.

Ainsi la M.R.C. a délimité un périmètre d'une superficie approximative de 0,7 kilomètres carrés et qui est délimité à la carte 4.

Une analyse des développements des dernières années ainsi que des infrastructures en place et projetées a été réalisée afin de régulariser certains problèmes. Un



carte 4 - Périmètre d'urbanisation

Saint-Michel-des-Saints (SDS)

Périmètre d'urbanisation	---
Périmètre d'urbanisation projeté	---
Profondeur du roc de 0 à 5m	---
Profondeur du roc de 0 à 2m	---
Lac et rivière	---
Zone inondable	---
Zone humide	---
Falaise rocheuse active	---
Crêtes morainique et eskers	---
Talus d'érosion	---
Talus de glissement de terrain	---
Limite physiographique	---



source : schéma d'aménagement du territoire, MRC de Magadala

agrandissement du périmètre d'urbanisation (1,75 km²) apparaît essentiel afin d'arrimer la limite à la réalité d'aujourd'hui. Les ajustements nécessaires sont dessinés à la carte 4 ainsi qu'ici-bas.

- secteur des rues Orance, Marie-Laure et Lise;
- rue Brassard, partie commerciale construite coté est du pont;
- secteur de la rue Camille;
- secteur des rues Léger et Chagnon;
- secteur de la rue Granger dans la partie nord.

La mise à jour du périmètre suggéré par la M.R.C. et l'agrandissement indiqué au présent document est justifié par le fait que près de 75 % de l'espace du périmètre suggéré est actuellement bâti et utilisé.

Dans cet esprit et afin d'être conséquent avec la consolidation du périmètre d'urbanisation, la municipalité entend réaliser une étude globale sur la zone inondable affectant le noyau villageois dont l'objectif principal, sera de favoriser l'écoulement des crues printannières et d'assurer une sécurité publique accrue.

De plus la cartographie des zones inondables concernées par le périmètre sera précisée à une échelle plus appropriée selon les récurrences 0-5 ans, 5-20 ans et 20-100 ans.

La délimitation de ce nouveau périmètre d'urbanisation favorisera une croissance urbaine harmonieuse et un aménagement des infrastructures permettant de répondre à la demande tout en respectant le milieu naturel contraignant identifié.

Notons finalement qu'un contrôle des inondations et que la création possible d'une route de contournement du village pourrait éventuellement modifier la limite du périmètre d'urbanisation.

12. UNE CONCILIATION DES ACTIVITÉS FORESTIÈRE ET RÉCRÉO-TOURISTIQUE

→ Bien que la présence de l'industrie et la ressource forestière constituent les fondations économiques de la population Saint-Michelloise, le milieu forestier possède d'autres vocations que l'approvisionnement en matière ligneuse. C'est ainsi qu'on peut y pratiquer plusieurs activités récréatives de plein-air comme par exemple, la chasse et la pêche. Néanmoins, la plupart de celle-ci nécessitent une présence quelconque d'un couvert forestier. Compte tenu de la grande fragilité de la forêt, certaines interventions majeures pourraient altérer de façon permanente des utilisations potentielles de ces territoires.

↘ L'intérêt d'une diversité économique pour la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, vient appuyer, en quelque sorte, la nécessité de respecter le caractère polyvalent de la forêt. En effet, l'exploitation forestière doit se faire parallèlement à une industrie en plein essor et dont les impacts financiers sont de plus en plus important: le récréo-tourisme.

La proportion des terres forestières publiques est largement supérieure à celle des terres forestières privées et son exploitation est majoritairement axée sur la matière ligneuse. Le gouvernement doit donc jouer, de paire à la municipalité, un rôle prédominant à la promotion de la polyvalence forestière. Conscient de sa tâche, le M.E.R. s'est fixé, par le biais de sa politique forestière déposée en mai 1985, l'objectif suivant: «la forêt doit être préservée, mise en valeur et utilisée pour le bien-être de l'ensemble de sa collectivité.»¹ Pour y parvenir, le ministère propose, dans son document, plusieurs moyens «visant la reconnaissance de la polyvalence de la forêt»². Voici de façon succincte les éléments de cette politique qui ont été retenus par la M.R.C.:

- Une conciliation entre la M.R.C. et la Corporation municipale de Saint-Michel-des-Saints pour établir des mécanismes et des outils de planification assurant un développement concerté et adapté aux réalités du domaine forestier;

1

M.R.C. DE MATAWINIE, Schéma d'aménagement, Mai 1988, 460 pages.

2

IBID

- La reconnaissance d'un réseau de chemins permanents par le M.E.R. et le M.L.C.P.;
- L'application de la méthode du rendement soutenu;
- L'intensification des recherches susceptibles de conduire à l'utilisation optimale de l'ensemble des essences ligneuses;
- Modification de la structure de la Société de conservation de la Mauricie;
- Abolition de toutes les formes de garanties d'approvisionnement en matière ligneuse actuellement en vigueur sur la forêt publique;
- Réserve de la partie sud du corridor de la Mattawin (dont une partie à Saint-Michel-des-Saints) à l'approvisionnement des petites entreprises forestières localisées à l'intérieur de territoires municipalisés;
- Encouragement à l'exploitation des boisés privés par le biais d'une politique d'aide technique du M.E.R.

Dans la même ligne de pensée, le gouvernement a implanté une structure de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier permettant aux industriels de louer les terres publiques pour une période de 25 ans. Ce système permet au gouvernement de contrôler les coupes, par le respect de certaines modalités d'intervention, c'est-à-dire la présentation de plan annuel, quinquennal et général de coupe par chacune des industries, le tout soumis au processus de consultations publiques. De plus, les volumes de coupe permis annuellement ne doivent pas dépasser la capacité de régénération. Malgré cette volonté, certains problèmes majeurs demeurent visibles. Les industries forestières, par exemple, tendent à favoriser la mono-culture des essences les plus en demande, ce qui entraîne nécessairement des déficiences dans la diversité de l'écosystème et, du même coup, du potentiel récréo-touristique de ces territoires.

En plus de sa collaboration avec la M.R.C. dans l'élaboration d'outils de planification pour un développement concerté et adapté aux réalités du domaine forestier, la Corporation municipale de Saint-Michel-des-Saints se doit de mettre en place des normatifs garantissant la qualité et l'intégrité des paysages de la municipalité.

Enfin, certains instruments légaux tel, par exemple, le règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier «contribuent aussi, à assurer le respect de l'intégrité des potentiels récréatifs.»¹

Aussi, dans le but de favoriser un environnement récréo-touristique, la municipalité a l'intention d'entreprendre quelques projets.

Parmi la liste des projets possibles, celui de l'élaboration d'un plan de développement récréo-touristique mérite quelques précisions, compte tenu du grand potentiel de croissance de cette industrie à Saint-Michel-des-Saints.

Comme dans à peu près toutes les autres industries, les besoins du consommateur de récréo-tourisme évoluent constamment. Étant donné qu'à Saint-Michel-des-Saints, ces derniers contribuent en bonne partie à la santé économique municipale, par les retombées financières de sa présence sur le territoire, il est indispensable pour la Corporation municipale de se munir d'un instrument de planification du développement récréo-touristique adapté au présent.

Cet outil devra nécessairement tenir compte des potentiels qu'offrent la municipalité et de la demande touristique que ce soit des paysages exceptionnels, des cours d'eau, des sentiers de motoneiges, etc. De plus, devront être précisés les aménagements qui contribueront au confort et bien-être de la clientèle touristique, éléments indispensables à la réussite d'un séjour dans la municipalité. Il peut s'agir, par exemple, d'aménagements paysager, de plates-formes d'observation ou même de moyens de locomotion efficaces.

Enfin, d'autres éléments facultatifs pourraient s'y greffer. L'éducation aux commerçants de la municipalité sur la façon d'accueillir la clientèle touristique pourrait constituer, par exemple, un complément appréciable au plan de développement touristique. Un affichage communautaire et touristique efficace contribuerait aussi grandement à un acheminement adéquat des clientèles.

Il est possible de croire à un éventuel développement des deuxième et troisième couronnes des lacs par la villégiature. Dans un contexte comme Saint-Michel-des-Saints, l'accès public à l'eau demeure prioritaire. La municipalité a donc l'intention de maintenir les accès actuels et d'en développer de nouveaux.

1

M.R.C. DE MATAWINIE, Schéma d'aménagement, Mai 1988, 460 pages.

→ 13. ZONES À PROTÉGER

La municipalité de Saint-Michel-des-Saints regroupe un certain nombre de secteurs qui présentent un intérêt particulier à retenir dans le processus de planification municipale (voir cartes II a et b en pochette).

Une zone d'intérêt particulier, désignée sous le nom de «zone à protéger», se définit comme les secteurs dont le caractère et la qualité justifient qu'on les sauvegarde. Le terme valeur peut être associé à des intérêts écologiques, récréo-touristiques ou visuels, patrimoniaux ou tout simplement de sécurité publique.

La désignation des secteurs comme étant d'intérêt particulier confère néanmoins à ceux-ci un statut privilégié permettant de protéger ou faire la promotion des caractéristiques qui leur donnent une valeur particulière.

Dans le tableau 6, chacun des secteurs est tout d'abord défini en fonction de l'intérêt qu'il comporte et des caractéristiques qui lui sont rattachés. De plus, l'élaboration d'objectifs pertinents à la conservation ou à la promotion ainsi que divers moyens afin d'atteindre ces derniers sont clairement identifiés.

Les lacs et les cours d'eau forment des espaces fragiles très convoités par le développement. L'aspect naturel des rives dans le premier 10 ou 15 mètres, selon la pente, s'avère fondamental. Aussi, un aménagement respectant le milieu naturel du bassin versant des plans d'eau (ou un encadrement de 300 mètres) est encouragé.

Tableau 6: Zones d'intérêt particulier

1/2				
SECTEUR	INTÉRÊT	CARACTÉRISTIQUES	OBJECTIFS	FINALITÉ
1. source d'approvisionnement en eau potable	■ sécurité publique	► adjacent au village (lac England)	○ assurer la qualité de l'eau de consommation	• établir un périmètre de protection et régir les ouvrages et usages sources de contamination
2. zones présentant des risques d'inondation	■ sécurité publique	► le village dans sa totalité, les extrémités nord-ouest et sud-est du lac Kaiagamac, les abords de la rivière Mattawin et l'extrémité nord du lac Rocheleau	○ assurer la protection des personnes et des biens	• régir les constructions et les ouvrages et établir des mesures d'immunisation
3. secteurs présentant des risques de mouvement de terrain	■ sécurité publique	► secteur situé au sud-est du lac Kaiagamac et composé de sable fin	○ assurer la protection des personnes et des biens	• régir les constructions et les ouvrages ayant pour effet la déstabilisation des sols
4. terres humides	■ écologique	► toutes les zones humides du territoire	○ préservation de ces sites	• régir les constructions et les ouvrages ayant pour effet le remblai des terres humides
5. unités de paysage	■ récréatif et visuel	► espace correspondant au champ visuel accessible d'une route et délimité pour les axes routiers constituant le circuit récréo-touristique régional	○ préserver et mettre en valeur la qualité visuelle des paysages	• régir les interventions ayant un impact majeur sur le paysage

Tableau 6: Zones d'intérêt particulier					2/2
SECTEUR	INTÉRÊT	CARACTÉRISTIQUES	OBJECTIFS	FINALITÉ	
6. corridors routiers	■ récréatif et touristique	► route 131 et chemin des Cyprès	○ protéger ces corridors afin d'éviter les contraintes à l'aménagement de ceux-ci	• régir les interventions ayant un impact majeur sur l'aménagement récréo-touristique des corridors	
7. milieu riverain	■ écologique et récréatif	► correspond approximativement aux 75 premiers mètres de rive de tous lacs et rivières	○ assurer la qualité des écosystèmes naturels ○ conserver à l'état naturel les secteurs non-aménageables ○ mettre en valeur les sites propices à l'aménagement d'accès publics	• adapter le développement à la capacité de support du milieu riverain	
8. site faunique	■ écologique et récréatif	► deux (2) sites marécageux aux extrémités nord-ouest et sud-est du lac Kalagamac	○ protéger le patrimoine faunique à des fins écologique et récréative	• contrôler adéquatement les interventions dans les zones propices à l'établissement des habitats fauniques	
9. site archéologique (abords du réservoir Taureau)	■ patrimonial (archéologique)	► site où l'on a retrouvé un artefact datant de l'ère préhistorique	○ consolider cette trouvaille par de plus amples fouilles	• regrouper et conserver les éléments témoins du passé	

Un calcul théorique du seuil de tolérance des lacs et cours d'eau a été effectué à partir de paramètres géomorphologiques et de l'utilisation actuelle des plans d'eau (tableau 7). De l'analyse résulte un coefficient d'utilisation indiquant ou non le dépassement du seuil de tolérance. Dans le cas de Saint-Michel-des-Saints, 2 lacs sont considérés comme étant sur utilisés. Il est question du petit lac du Trèfle et du lac Saint-Alexis. Il faut dire que ces 2 lacs sont en partie sur les terres publiques.

La rivière Mattawin serait utilisée à 96% de sa capacité. Quant aux autres lacs, un potentiel de développement impressionnant demeure disponible.

Les dispositions réglementaires permettent d'équilibrer le développement autour des lacs et assurer un respect approximatif du seuil de tolérance identifié.

Tableau 7: Capacité de support des lacs et rivières de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints

1/2

classification des lacs et rivières par divisions physiographiques	PARAMÈTRES GÉOMORPHOLOGIQUES					SITES D'INTÉRÊT (Nombres)		INDICES D'UTILISATION			
	DIMENSIONS		RIVES NON-AMÉNAGEABLES (km)			falaisé, points de vue	plages chutes	rives aménageables (km)	capacité de support (1)	UTILISATION ACTUELLE	
	superficies hectares	périmètre (km) (2)	pentcs 15%	marécages	zones inondables					nombre de résidences existantes	coefficient d'utilisation (2)
dépression Manouane Mattawin											
lac Taureau		50,54	9,12					41,28	825,6	166	,20
lac Kaigamac	210	6,22	2,4		1,8			2,02	40,4	27	,68
lac du Brochet	25	2,64	,5	,2				1,94	38,8	5	,13
lac à l'île	9,5	1,2	,7					,5	10	0	0
lac Severin	12,6	1,5	,5	,2				,8	16	9	,56
rivière Mattawin	246,55	48,1	2		41,1			5	100	96	,96
rivière Sauvage	47,6	13,6	,4		7,2			6,4	128	5	,04
Total:								56,94	1138,8	308	,26
plateau des hautes terres de la Manouane											
lac Beauséjour	7,2	1,14	,18					,96	19,2	2	,1
lac Collin	116,4	6,9	1,4	2	,04			5,26	105,2	0	0
petit lac Collin	41,6	3,4	1,45					1,95	39	27	,69
lac Creux	7,6	1,62	,7					,92	18,4	2	,11
grand lac Paré	42	4,8	,5	,38				3,82	76,4	9	,12
lac Doré	12	1,8	,32					1,48	29,6	3	,1
lac Kataway	26,8	2,5	,14					2,4	48	43	,9
lac Ménard	13	1,54	,15	,2				1,19	23,8	0	0
lac Melancon	59	5,3	1,5	,44				13,38	67,6	0	0
lac Rocheleau	16,4	,8	,18					,62	12,4	2	,16
lac Saint-Alexis	14,4	,8	,2	,06				,54	10,8	14	1,3
lac Saint-Martin	16	2,66	,3	,1				2,26	45,2	20	,44
lac Sans Nom	7	1,16	,1	22				,84	16,8	1	,06
lac Nord	12,4	1,7	,52					1,18	23	1	,04
lac Carufel	14	2	,5					1,5	30	3	,1
2 ^e lac Richard	7,6	1,44	1,0					4,4	88	3	,03
Total:								32,7	653,4	130	,2

Tableau 7: Capacité de support des lacs et rivières de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints											2/2
classification des lacs et rivières par divisions physiographiques	PARAMETRES GÉOMORPHOLOGIQUES					SITES D'INTÉRÊT (Nombres)		INDICES D'UTILISATION			
	DIMENSIONS		RIVES NON-AMÉNAGEABLES (km)			fataisé, points de vue	plages chutes	rives aménageables (km)	capacité de support (1)	UTILISATION ACTUELLE	
	superficies hectares	périmètre (km) (2)	pentres 15%	marécages	zones inondables					nombre de résidences existantes	coefficient d'utilisation (2)
plateau de la Masticouche											
Lac England	135,5	2,4	,4					,2	40	3	,08
Lac du Trèfle	270	,8						,8	16	10	,63
Petit Lac du Trèfle	48	,5						,5	10	14	1,4
Lac à la Dame	34	1,66	,4					,66	13,2	0	0
Lac à l'Huile	120	7,2	,3					4,2	84	35	,41
Lac de la Roche	13,5	1,6		,120				1,48	29,6	0	0
Lac Villebois	30	3	,4					2,6	52	8	,15
Lac Cadieux	10	,170	,0					,17	3,4	0	0
								12,41	248,2	70	,28
Total:								102,15	204	508	,25

(1) Capacité de support

■ Nombre d'unités résidentielles

■ Rives aménageables
largeur minimale d'un lot

(2) Coefficient d'utilisation des rives

■ Résidences existantes
Capacité de support

Un coefficient supérieur à 1,00 signifie que la capacité de support est dépassée.

14. GESTION DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES MUNICIPAUX

Avec les nouveaux outils de planification du territoire mis à leur disposition, les municipalités du Québec cherchent à mieux gérer leurs équipements et les services qu'ils offrent à la population. Le concept d'aménagement, les orientations et les affectations du sol identifiés pour Saint-Michel-des-Saints positionnent en bonne partie cette gestion municipale. Cette section cherche à spécifier l'approche de la municipalité concernant les services à la personne et ceux à la propriété.

14.1 GESTION DES SERVICES À LA PERSONNE

Comme il en a déjà été question dans l'esquisse d'aménagement, la population fait preuve d'un important dynamisme social. Ce dynamisme contribue grandement à faire de Saint-Michel-des-Saints l'une des principales agglomérations de la région de Matawinie en terme de services à la personne.

Bien que les activités dispensées quant aux sports et aux loisirs soient variées, la mise sur pieds d'un service municipal de ce type, complet et planifié, est encouragée. Ainsi, la planification des activités et la coordination d'une programmation offrant une plus grande diversité répondraient davantage aux besoins de la population. De plus, la création d'un tel service contribuerait à rentabiliser de façon maximale les nombreux équipements déjà en place.

Le constat d'un manque flagrant de petites aires de repos ou même de parcs pour les familles et personnes âgées dans les secteurs résidentiels est confirmé. C'est spécialement pour le secteur du village, plus précisément les anciens et nouveaux secteurs résidentiels situés à l'ouest de la rue Brassard, que doivent être évalués les besoins en espaces publics.

Malgré la variété des équipements communautaires, certains locaux ne répondent plus nécessairement aux besoins croissants de la population. La municipalité doit donc se munir des équipements communautaires nécessaires qui lui permettront de combler les lacunes et, du même coup, subvenir à la demande. C'est pourquoi le réaménagement du bureau municipal est envisagé.

En ce qui a trait aux autres services à caractère public (ex: C.L.S.C.), la municipalité a tout intérêt à favoriser leur maintien et encourager la venue de plusieurs autres afin de préserver son rôle de pôle de services régional.

14.2 GESTION DES SERVICES À LA PROPRIÉTÉ

Le réseau routier et de communication

→ Afin d'accroître l'accessibilité à son territoire, la municipalité de Saint-Michel-des-Saints doit projeter, d'un commun effort avec les corporations municipales impliquées, la M.R.C. et le M.T.Q., l'amélioration de l'accès avec Saint-Donat. Dans un même ordre d'idée, des pressions régionales doivent être fait au gouvernement pour réaménager la route 131. Nul besoin de rappeler que ces axes sont cruciaux au développement touristique de Saint-Michel-des-Saints. La qualité des parcours utilisés devient donc fondamentale aux déplacements des clientèles de Montréal, Joliette et de la région de Lanaudière.

Pour assurer une gestion rigoureuse de la construction et l'entretien des rues publiques ou privées, l'établissement d'une politique de verbalisation ainsi que la création d'un plan directeur de réaménagement et d'entretien de rues s'avèrent nécessaires. Une telle politique prend forme à partir d'un inventaire exhaustif des infrastructures et d'une recherche quant à leur propriété.

De plus, la corporation municipale devrait mettre au point des mesures de maintien et de croissance du niveau de service, du confort et de la sécurité des routes de Saint-Michel-des-Saints. C'est dans cet esprit qu'il serait souhaitable que la municipalité soumette au M.T.Q. le projet d'aménagement d'une voie de contournement du village pour le transport lourd.

Les utilités publiques

Bien que la majorité du village soit desservi par le réseau d'aqueduc, une minorité d'immeubles seulement, qui se concentre actuellement autour de la rue Brassard, reçoit le service d'égout.

Le maintien des démarches d'épuration de la rivière Mattawin sera assuré par la continuité du programme d'assainissement des eaux déjà enclenché par la Corporation municipale.

Afin d'éviter le rejet des eaux usées et des boues sanitaires dans l'environnement, la municipalité de Saint-Michel-des-Saints devrait évaluer l'opportunité de desservir tout le village par le réseau d'égout. Un plan directeur a été réalisé à cet effet à l'automne 1990.

La réalisation du plan directeur d'égout et d'aqueduc deviendra, lorsqu'il sera complété, un outil nécessaire à la prise de décision.

Le reste du territoire municipal doit se prévaloir d'équipements conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées M.E.N.V.I.Q.

Pour les mêmes raisons, la corporation municipale doit se munir d'une politique de gestion de la vidange des boues de fosse septique, compte tenu de leur nombre important et des difficultés d'entretien qu'elles génèrent actuellement.

Le déneigement de certaines rues du village est effectué durant l'hiver. Les neiges usées sont déversées sur un site appartenant à la municipalité et localisé tout près de la rivière Mattawin. Dans le but d'éviter le rejet des neiges usées dans l'environnement et plus particulièrement dans cette rivière, un projet visant une gestion des neiges usées serait bénéfique. Il importe de noter que le gouvernement du Québec a adopté une politique visant la conformité de tous les sites de dépôt du Québec d'ici 1991.

Le point de captage pour l'alimentation en eau potable est le lac England. Une gestion cohérente des utilisations du sol à proximité semble dès lors nécessaire afin d'éviter de mettre en péril la qualité de l'eau utilisée par les villageois.

Finalement, le maintien de la gestion actuelle des déchets solides peut être assuré par une ouverture aux divers projets inter-municipaux.

15. STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE

L'adoption du plan d'urbanisme par le Conseil municipal ne constitue pas une fin en soi mais devient plutôt l'amorce d'une intégration de l'urbanisme à la gestion courante de la municipalité. Le plan d'urbanisme devient donc un instrument de planification pour les prévisions budgétaires annuelles et les interventions municipales.

La mise en oeuvre des orientations d'aménagement et des éléments de planification se réalise par plusieurs moyens. D'abord, une attitude constructive du Conseil municipal lors des prises de décision afin d'atteindre les objectifs indiqués au plan, des incitatifs et une sensibilisation du rôle du citoyen constituent des moyens globaux nécessaires au processus de mise en oeuvre.

L'application d'instruments de contrôle, la réglementation, permet d'orienter les multiples actions particulières dans le sens du schéma d'aménagement et du plan d'urbanisme et devient donc un autre moyen de mise en oeuvre.

D'un point de vue régional, la M.R.C. de Mattawinie a émis, par l'entremise du schéma d'aménagement, des normes et directives d'aménagement auxquelles doivent se conformer tout plan et règlement d'urbanisme d'une municipalité de la Matabwinie. «Des dispositions normatives regroupées dans le document complémentaire, constitue essentiellement le premier jalon de la réalisation des objectifs d'aménagement régional.»¹

«Ces dispositions normatives doivent donc être considérées comme des éléments de réponse aux préoccupations d'aménagement identifiées et non pas comme une opération de suppléance voulant palier aux carences des règlements municipaux présentement en vigueur sur le territoire de la M.R.C. de Matabwinie.»²

D'un point de vue municipal, les règlements de zonage, lotissement et construction s'inspirent des orientations d'aménagement. Ils donnent une vision à plus court terme de la planification et jouent souvent le rôle d'étape charnière entre l'utilisation actuelle du sol et la vocation projetée au plan d'urbanisme. C'est dans ce sens que

1 M.R.C. DE MATAWINIE, Schéma d'aménagement, Mai 1988, page 342.

2 M.R.C. DE MATAWINIE, Schéma d'aménagement, Mai 1988, page 343.

les grandes affectations du sol et les densités d'occupation du plan d'urbanisme sont transposées en terme réglementaire par le biais des différentes zones.

La conformité entre la réglementation et le plan d'urbanisme s'applique de façon approximative concernant les limites des affectations et des zones.

De plus, un plan d'actions comprenant des interventions directes, contribue à la mise en oeuvre et devient un instrument de gestion du budget municipal. L'article 87 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule que «le plan d'urbanisme doit être accompagné d'une description des travaux pertinents que la municipalité entend exécuter au cours des trois (3) années subséquentes». Les projets qui retiennent l'attention sont énumérés au tableau 8.

Mentionnons en terminant que la L.A.U. n'oblige pas les municipalités à réaliser les projets selon les échéanciers et les coûts indiqués (art. 101). Les projets s'avèrent donc incitatifs et servent de guide dans les choix des décideurs municipaux.

Veuillez noter que les échéanciers et les coûts seront indiqués dans le plan d'urbanisme final.

Tableau 8: Liste des interventions projetées			
NATURE	SUJET	ÉCHÉANCIER	COÛT
A. Projets			
1. Zones inondables périmètre d'urbanisation	■ cartographie avec récurrence au 0-5 ans, 5-20 ans et 20-100 ans	août 1991	—
	■ étude de faisabilité, contrôle des crues printanières	1992	20 000 \$
	■ projet de réalisation, contrôle des crues	1993	—
2. Alimentation en eau potable	■ localisation d'un nouveau puit	1991	54 000 \$
3. Plan directeur du réseau d'égout sanitaire	■ mise en oeuvre	1991	—
4. Neiges usées	■ étude de relocalisation	1992	6 000 \$
5. Aires de repos, village	■ plan d'aménagement et réalisation	1993	—
6. Affichage communautaire et touristique	■ conception et réalisation	1993	—
7. Centre sportif et culturel intermunicipal	■ mise en oeuvre	1993	5 000 000 \$
8. Réaménagement du bureau municipal	■ conception et mise en oeuvre	1993	80 000 \$
9. Réaménagement routier	■ réaménagement route 131;	1992	—
	■ aménagement route St-Donat/St-Michel-des-Saints	—	—
	■ construction route de contournement du village	1995	—
10. Projet de villégiature sur les terres publiques	■ concertation, conception et mise en oeuvre	1994	—
B. Politiques et programme			
1. Municipalisation des rues	■ programmation	1991	—
2. Politique de développement, lien développeur et municipalité	■ réalisation d'un protocole type	1992	—
3. Politique de gestion des boues de fosses septiques	■ programmation et informatisation	1993	—

Tableau 8: Liste des interventions projetées			
NATURE	SUJET	ÉCHÉANCIER	COÛT
4. Programme particulier d'urbanisme pour le secteur commercial du village	■ réalisation et mise en oeuvre	1994	20 000 \$
5. Correspondance annuelle avec l'administration du Parc du Mont-Tremblant, de la réserve faunique Mastigouche et du M.E.R. pour connaître leurs intentions et projets	■ adoption d'une résolution et décembre de chaque année	1991	—

CONCLUSION

Le plan d'urbanisme de Saint-Michel-des-Saints reflète les orientations du Conseil municipal et du Comité consultatif d'urbanisme émises lors des discussions entourant l'esquisse d'aménagement, le projet de plan d'urbanisme et le résultat de la consultation publique tenue le 25 janvier 1991.

La politique d'aménagement du territoire contenue dans ce document assure en plus la mise en oeuvre du schéma d'aménagement régional de la M.R.C. de Matawinie.

BIBLIOGRAPHIE

CARRIER, TROTTIER, AUBIN, SOHIER ET ASSOCIÉS POUR LE SERVICES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, Programme des lacs, Classification et plan correctif des installations septiques du lac à la Truite, 1978.

COMITÉ DES ANCIENS DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS, Centenaire 1863 à 1963, Saint-Michel-des-Saints, 1963.

GILLES RIVEST, Cent ans de vie municipale, Saint-Michel-des-Saints 1885-1985, 1984, 215 pages.

GILLES RIVEST, Saint-Ignace-du-lac: Histoire, exil et inondations, Juillet 1980, 31 pages.

IBID, Croquis des installations septiques du lac à la Truite, 1978.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES GESTIONNAIRES DE ZECS, ZEC 1990-1991, du Québec, Renseignements et Répertoire, 1990, 48 pages.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, Les zones d'exploitation contrôlée, Mai 1987, 54 pages.

LALONDE, VALOIS, LAMARRE, VALOIS ET ASSOCIÉS INC. POUR LE MENVIQ, Direction de l'aménagement des lacs et cours d'eau, Programme des lacs, classification et plan correctif des installations septiques, Réservoir Taureau, volume 1 et 2, 1982.

LEFEBVRE GUY, Alerte aux forêts artificielles, Le Devoir, Montréal, 11 mai 1990.

M.A.M., Répertoire des municipalités du Québec, édition 1989, Les publications du Québec, Québec, 1989, 903 pages.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE, Direction des territoires fauniques, Projet de cadre de référence sur la gestion intégrée des ressources dans les réserves fauniques, avril 1989, 31 pages.

M.R.C. DE MATAWINIE, La conformité au schéma d'aménagement de la M.R.C. de Matawinie, Avril 1988, 65 pages.

M.R.C. DE MATAWINIE, Schéma d'aménagement, Rawdon, Mai 1988, 460 pages.

M.R.C. DE MATAWINIE, POUR CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINT-JEAN-DE-MATHA, Projet de plan d'urbanisme, juillet 1990, 104 pages.

SERGE CHARNIÈRE CONSULTANTS, Programme de développement touristique, rapport d'étape, 1987, 34 pages.

SERGE CHARNIÈRE CONSULTANTS POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS, Programme de développement touristique, Devis de réalisation, 1987, 15 pages.

SERVICE DE L'ANALYSE ET DE LA PRÉVISION DÉMOGRAPHIQUE, Bureau de la statistique du Québec, Perspectives démographiques infrarégionales, 1981-2001, Québec, 1984, 498 pages.

STATISTIQUE CANADA, Recensement des populations, 1961 à 1986.

ST-LOUIS ET ASSOCIÉS, Saint-Michel-des-Saints/Plan directeur d'égout et d'aqueduc, août 1990, 20 pages.